



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Stratégie et plan d'actions

Bureau d'études ENERGIO



A. Sommaire

A.	SOMMAIRE	2
B.	DEFINITION REGLEMENTAIRE.....	4
C.	LES ETAPES DE CONCERTATION.....	5
C.1.	FORUM DE LANCEMENT.....	5
C.2.	FORUMS DE CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE.....	6
C.1.	ATELIERS DE FORMULATION DES ACTIONS.....	7
C.2.	ATELIERS DE FINALISATION DES PLANS D’ACTIONS	7
D.	DEFINITION DES AXES STRATEGIQUES RETENUS	8
D.1.	TRANSPORT ET MOBILITE	8
D.1.1.	<i>Promouvoir les transports utilisant des carburants alternatifs ou électriques.....</i>	<i>8</i>
D.1.2.	<i>Développer des offres d’alternatives à l’usage individuel de la voiture</i>	<i>9</i>
D.1.3.	<i>Favoriser le développement des mobilités douces</i>	<i>10</i>
D.1.4.	<i>Développer une politique de réduction/compensation des émissions de GES de l’autoroute A10 – CCTVV uniquement</i>	<i>11</i>
D.2.	URBANISME.....	12
D.2.1.	<i>Faciliter la rénovation énergétique du patrimoine bâti.....</i>	<i>12</i>
D.3.	AGRICULTURE ET ALIMENTATION.....	13
D.3.1.	<i>Encourager une agriculture alternative et écologique.....</i>	<i>13</i>
D.3.2.	<i>Favoriser la production et l’accès à une alimentation locale et de qualité</i>	<i>14</i>
D.4.	TRANSVERSAL.....	14
D.4.1.	<i>Préparer le territoire au changement climatique.....</i>	<i>14</i>
D.4.2.	<i>Accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire</i>	<i>15</i>
D.4.3.	<i>Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage</i>	<i>16</i>
E.	REPONSE DE LA STRATEGIE A LA DEMANDE REGLEMENTAIRE	17
F.	OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	19
F.1.	RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX.....	19
F.2.	OBJECTIFS DU PCAET.....	21
F.2.1.	<i>Hypothèses</i>	<i>21</i>
F.2.2.	<i>Evolution des consommations énergétiques.....</i>	<i>22</i>
F.2.3.	<i>Evolution des émissions de GES.....</i>	<i>24</i>
F.2.4.	<i>Evolution sur les polluants atmosphériques.....</i>	<i>25</i>
F.2.5.	<i>Evolution de la production d’énergies renouvelables.....</i>	<i>25</i>
F.3.	EVOLUTION DU STOCKAGE CARBONE.....	27
G.	PLAN D’ACTIONS.....	28
G.1.	ENCOURAGER UNE AGRICULTURE ALTERNATIVE ET ECOLOGIQUE	28
G.2.	FAVORISER LA PRODUCTION D’UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITE.....	32
G.3.	PREPARER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	40
G.4.	DEVELOPPER DES OFFRES D’ALTERNATIVES A L’USAGE INDIVIDUEL DE LA VOITURE	50
G.5.	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES	55
G.6.	PROMOUVOIR LES TRANSPORTS UTILISANT DES CARBURANTS ALTERNATIFS OU ELECTRIQUES	58
G.7.	DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE REDUCTION/COMPENSATION DES EMISSIONS DE GES DE L’AUTOROUTE A10.....	60
G.8.	FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI	62
G.9.	LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS, AMELIORER LEUR REEMPLOI ET LEUR RECYCLAGE	66
G.10.	ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE.....	78

H.	SUIVI ET EVALUATION	83
I.	TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	85
I.1.	FIGURES.....	85
J.	ANNEXES.....	86
J.1.	ANNEXE 1 : PROPOSITIONS DU FORUM DE LANCEMENT	86
J.2.	ANNEXE 2 : FICHES DE TRAVAIL DES ATELIERS DE CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE	95

B. Définition réglementaire

Ci-dessous l'extrait du décret :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- « 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- « 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- « 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- « 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- « 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- « 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- « 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- « 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- « 9° Adaptation au changement climatique.

« Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4.

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

« Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

« Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan.

C. Les étapes de concertation

C.1. Forum de lancement

Un premier forum de mobilisation des élus et des acteurs a eu lieu le 4 avril 2019. Articulé autour d'un spectacle et de deux retours d'expérience (un agriculteur ayant mené à bien un projet de méthanisation et un territoire voisin ayant réalisé son PCAET), il a également permis de consulter les acteurs en présence autour de la question « **Comment imaginez-vous le territoire du Pays du Chinonais à l'horizon 2050 ?** »



L'ensemble des propositions est présenté en annexe 1. De manière synthétique, celles-ci portaient principalement sur les thématiques suivantes :

- **Agriculture** : Développement de méthodes d'agriculture alternative et écologique (agriculture de conservation, agriculture biologique, ...), développement de techniques permettant le stockage du carbone, alimentation locale ;
- **Déchets** : Une meilleure valorisation des déchets (collecte, tri, réparation, réemploi, ...) ;
- **Energie** : Développement des énergies renouvelables ;
- **Résidentiel** : Des logements rénovés voire à énergie positive, des services nombreux et à proximité (hôpitaux, aide à la personne, ...) ;
- **Mobilité** : Un réseau de mobilité douce généralisé sur le territoire, un réseau de transports en commun non polluants ;
- **Paysage** : Maintien et développement de la végétation en ville

Ces premiers éléments ont permis de proposer les premiers axes stratégiques lors des forums suivants.

C.2. Forums de construction de la stratégie

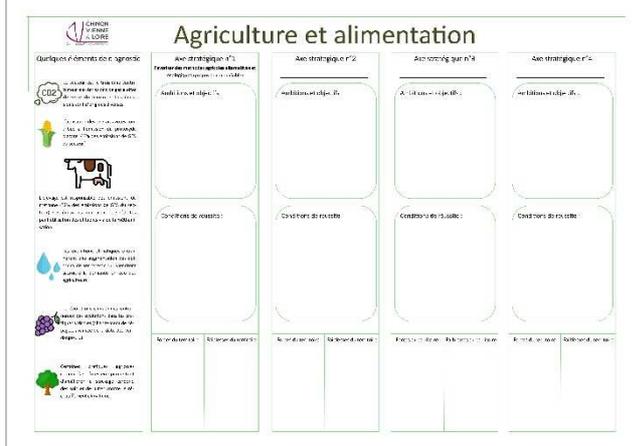
Ces forums ont eu lieu les 23 et 24 avril 2019 (un forum par collectivité). Leur objectif était la construction des axes stratégiques. Cinq tables de travail était organisées par atelier :

- Transport et mobilité
- Urbanisme
- Agriculture et alimentation
- Tertiaire et industrie
- Transversal

Les participants étaient invités à définir un maximum de 4 axes stratégiques par thématique, le premier étant proposé suite au forum de lancement. Pour chaque axes les participants définissaient également :

- Les ambitions et les objectifs de l'axe ;
- Ses conditions de réussite ;
- Les forces et faiblesses du territoire.

L'ensemble des fiches complétées est disponible en annexe.



Les éléments ont ensuite été synthétisés par ENERGIO puis présentés en COTECH qui a apporté ses reformulations et modifications en amont du COPIL. Le COPIL a finalement validé la stratégie présentée ci-dessous.

C.1. Ateliers de formulation des actions

Ces ateliers ont eu lieu fin juin et début juillet 2019. Sur chaque collectivité, 3 demi-journées ont été organisées avec les thèmes suivants :

- Transports et mobilités
- Agriculture, changement climatique et alimentation ;
- Rénovation énergétique, énergies renouvelables et déchets

Ils ont permis de travailler avec les élus et les partenaires pour :

- Identifier les actions existantes sur le territoire ;
- Cibler les nouvelles actions à mettre en place ;
- Définir les porteurs de projets et les partenaires des différentes actions.



Les éléments ont ensuite été synthétisés par ENERGIO puis présentés en COTECH qui a apporté ses reformulations et modifications en amont de la seconde session d'ateliers.

C.2. Ateliers de finalisation des plans d'actions

Ces ateliers reprenaient les mêmes thématiques et la même organisation que les précédents. Leurs objectifs étaient de travailler avec l'ensemble des pilotes et partenaires identifiés à la finalisation du plan d'actions. Pour ce faire, les fiches actions ont été diffusées en amont du forum aux partenaires qui ont ainsi pu présenter leur proposition de modification lors des ateliers.

D. Définition des axes stratégiques retenus

Les axes stratégiques présentés ci-dessous sont communs aux Communautés de Communes Chinon Vienne et Loire et Touraine Val de Vienne. Celles-ci sont donc citées conjointement dans le document.

D.1. Transport et mobilité

Le transport et la mobilité sont traités sous trois axes différents :

- La réduction des trajets individuels en voiture ;
- La promotion des carburants alternatifs ;
- Le développement des mobilités douces.

D.1.1. Promouvoir les transports utilisant des carburants alternatifs ou électriques

Plus de 99% des consommations énergétiques du secteur des transports routiers sont d'origine pétrolière. La CCCVL et la CCTVV souhaitent donc promouvoir les carburants alternatifs se substituant aux produits pétroliers et pouvant être à terme d'origine renouvelable. Les ambitions de cet axe sont donc de :

- Développer les offres de transport utilisant des carburants alternatifs ;
- Développer les infrastructures associées à ces nouveaux carburants.

Les aides publiques conditionneront par ailleurs la bonne réussite de cet axe.

Les forces et faiblesses identifiées sur le territoire en lien avec cet axe sont les suivantes :

Forces	Faiblesses
Bon maillage de points de recharge lente pour véhicules électriques sur le territoire	Mais un manque de points de recharge rapide
	Coût des véhicules électriques élevé pour les particuliers
	Peu de véhicules GNV et électriques (ce qui freine le développement des infrastructures associées)

Le diagnostic montre que plus de la moitié des trajets domicile-travail se font en voiture, avec de nombreux trajets à l'intérieur du territoire, notamment autour du pôle Chinon-Avoine-Beaumont. La CCCVL et la CCTVV souhaitent donc développer des alternatives multiples à l'usage individuel de la voiture et notamment :

- Développer le co-voiturage ;
- Inciter à l'auto-partage ;
- Développer le transport à la demande ;
- Accompagner l'amélioration des offres de transport en commun ;
- Favoriser la réduction des trajets domicile-travail.

La réussite de cet axe stratégique passera par une tarification des moyens de transport partagée et adaptée aux ressources financières des usagers, une meilleure connaissance des dispositifs par les citoyens et une adaptation des employeurs pour favoriser le télétravail.

Les forces et faiblesses identifiées sur le territoire en lien avec cet axe sont les suivantes :

Forces	Faiblesses
Des gros employeurs comme l'hôpital et le CNPE sur la CCCVL	Manque de synergies entre les entreprises
Un réseau de bus existant sur la CCCVL (le SITRAVEL)	Mais qui ne dessert que 6 communes sur 19
Un territoire irrigué par 3 lignes ferroviaires offrant diverses destinations (SCoT du Pays du Chinonais)	Mais des trajets en train trop chers et trop longs pour se substituer entièrement à la voiture
Quelques initiatives locales très ciblées en matière de transport à la demande (PLUi-H de CCCVL)	Un potentiel de développement pour la gare de Chinon (polarité principale du territoire) freiné par des problèmes de fiabilité au niveau des horaires, une absence de priorité dans les correspondances à Tours et des espaces de stationnement insuffisants (PLUi-H de CCCVL)
Les principaux équipements sont desservis par les transports en commun du territoire (SCoT du Pays du Chinonais)	Les difficultés rencontrées par le CNPE pour faire évoluer les pratiques de ses salariés malgré la mise à disposition de cars de ramassage et de navettes depuis des parkings éloignés. (PLUi-H de CCCVL)
	Des déplacements souvent pas assez longs au niveau des déplacements domicile-travail pour qu'une pratique comme le co-voiturage se développe (PLUi-H de CCCVL)
	Difficulté pour le SITRAVEL de mettre en place de lignes complémentaires suffisamment empruntées (PLUi-H de CCCVL)
Un service de transport à la demande est opérationnel sur les communes de l'ex-CC du Bouchardais et de celle de l'ex-CC du Pays de Richelieu (PLUi CCTVV)	Les lignes du réseau Rémi sont essentiellement orientées vers la métropole tourangelle et la partie Sud-Est du territoire est dépourvue de desserte (PLUi CCTVV)

En lien avec l'axe d'offre d'alternatives à l'usage individuel de la voiture, le développement des mobilités douces est un moyen efficace de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. A ce titre, la CCCVL et la CCTVV souhaitent :

- Développer des pistes cyclables sécurisées sur le territoire ;
- Faciliter l'accès aux équipements de mobilité douce pour les citoyens ;
- Repenser l'organisation des centres-bourgs pour le vélo.

La réussite de cet axe passera notamment par la réorientation de budget pour contribuer au développement des mobilités douces et par une coopération inter-communale pour travailler sur des axes domicile-travail très fréquentés.

Forces	Faiblesses
Un cadre de vie non pollué et attractif	Des coupures naturelles (rivières et fleuves) pouvant allonger les trajets
Une topographie de certains secteurs permettant d'imaginer une augmentation des déplacements à vélo (PLUi-H de CCCVL)	Des itinéraires de déplacements doux majoritairement consacrés aux déplacements touristiques (PLUi-H de CCCVL)
Le faible éloignement de l'agglomération d'Avoine-Beaumont du CNPE, et la topographie favorable, peuvent permettre d'envisager la mise en place d'une liaison douce sécurisée attractive (projet à l'étude). (PLUi-H de CCCVL)	Investissements importants nécessaires pour la sécurisation des modes doux du fait de linéaires importants (PLUi-H de CCCVL)
La possibilité de mutualiser les itinéraires vélos entre l'usage quotidien et l'usage touristique (réflexion engagée entre Avoine et Le Néman, besoin identifié entre la Rive Gauche et Chinon). (PLUi-H de CCCVL)	Une dépendance importante aujourd'hui à l'automobile, dans un contexte de précarisation et de vieillissement de la population, et de relativement faible équipement automobile (PLUi-H de CCCVL)
L'existence d'un guide de la mobilité sur le territoire et d'expériences ponctuelles comme le « vélobus » pour desservir l'école de Huismes (mais dépendant d'initiatives très locales). (PLUi-H de CCCVL)	
Le potentiel des anciennes voies ferrées pour compléter les possibilités de déplacements à vélo (PLUi CCTVV)	L'intercommunalité Touraine Val de Vienne est faiblement dotée en pistes cyclables (PLUi CCTVV)
Des initiatives communales en faveur des modes actifs se développent (PLUi CCTVV)	Difficulté pour les communes d'assurer des voies cyclables en site propre du fait de la largeur trop étroite des rues anciennes (PLUi CCTVV)

D.1.4. Développer une politique de réduction/compensation des émissions de GES de l'autoroute A10 – CCTVV uniquement

L'autoroute A10 représente environ 62% des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports sur la CCTVV. Celle-ci souhaite donc proposer un axe fort contribuant à la diminution de ces émissions et à l'amélioration de la qualité de l'air en favorisant le co-voiturage ou en mettant en place des mesures compensatoires. La participation des acteurs dont le concessionnaire et la mise en place de mesure à l'échelle nationale (taxe compensatoire par exemple) sont également essentielles à la bonne réussite de cet axe.

D.2. Urbanisme

La question de la rénovation énergétique ayant été traitée dans le tertiaire et dans le résidentiel, il a été choisi de la regrouper au sein d'un axe commun permettant notamment de faire le lien entre rénovation, artisanat et participation de la collectivité.

D.2.1. Faciliter la rénovation énergétique du patrimoine bâti

Le résidentiel est respectivement le 1^{er} et le 2^{ème} consommateur d'énergie sur CCCVL et CCTVV. Ces consommations sont par ailleurs principalement liées au chauffage des bâtiments. Bien que moins gros consommateur, le secteur tertiaire a également un impact sur la consommation énergétique du territoire. Les communautés de communes souhaitent donc :

- Généraliser la rénovation performante des logements et des bâtiments tertiaires du territoire
- Développer l'offre d'isolants biosourcés et de bois d'œuvre produits localement

L'accès à l'information et un accompagnement personnalisé pour les entreprises et les particuliers, des artisans locaux formés et qualifiés, une commande publique exemplaire et une coopération de l'ensemble des acteurs du bâtiment sont des éléments essentiels à la réussite de l'axe stratégique.

Forces	Faiblesses
Une volonté d'intervention de la part des EPCI via le PLH	
OPAH en cours (à renouveler)	Mais insuffisante car trop plafonnée en moyens financiers pour atteindre les objectifs
Des acteurs locaux pour accompagner (PNR, ALEC 37, CPIE, Associations, ...)	Difficulté à rendre opérationnels les objectifs de résultats malgré les aides
Proximité de la collectivité avec les habitants	Coût d'animation des dispositifs important
Un bâti ancien de qualité	Mais peu performant d'un point de vue énergétique
Des gisements en bois et en méthane pour le changement des sources de chauffage	Des moyens financiers en manque pour les particuliers et les collectivités
L'existence d'un programme d'aides financières de la Région (CRST) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, associatifs et des logements locatifs	Une vacance des logements en augmentation (SCoT du Pays du Chinonais)
La mise à disposition par l'ALEC 37 d'un Point Info Energie à destination des habitants de CCTVV	Des contraintes patrimoniales qui restreignent ou augmentent les coûts de la rénovation
	Des logements anciens et un déficit en prise de conscience des ménages
	Un taux de précarité énergétique plus élevé que la moyenne nationale et régionale sur la CCTVV

D.3. Agriculture et alimentation

L'agriculture est prédominante sur les territoires (notamment sur la CCTVV) et est un contributeur important dans les émissions de gaz à effet de serre mais également dans l'émission de certains polluants atmosphériques. Les collectivités souhaitent donc proposer des axes concourant à la diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques mais également favorisant les circuits de proximité.

D.3.1. Encourager une agriculture alternative et écologique

Les émissions de gaz à effet de serre associées à l'utilisation des engrais azotés représentent plus de 40% des émissions du secteur agricole. De même, elles ont un impact sur la qualité de l'air (émission de Nox, COVNM, ...), tout comme les produits phytosanitaires. La CCCVL et la CCTVV souhaitent donc :

- Encourager la réduction de l'utilisation des engrais azotés et des produits phytosanitaires
- Soutenir une agriculture plurielle, économiquement viable et respectueuse de l'environnement
- Soutenir les projets de cultures intermédiaires à destination énergétique ou pour l'isolation, complémentaire à la production alimentaire
- Assurer la reprise/transmission des exploitations

La bonne réussite de cet axe passe par :

- Une formation des agriculteurs adaptée ;
- Des mesures incitatives sur la diminution des apports azotés ;
- Une innovation et une recherche importante sur ces domaines ;
- Des moyens pour faciliter l'installation des agriculteurs.

Forces	Faiblesses
Agriculture diversifiée	Difficulté de reprise des exploitations par les jeunes agriculteurs
Un savoir-faire reconnu	Activités professionnelles souvent éloignés de l'habitat (Les anciens propriétaires ne cédant pas le logement avec leur exploitation)
Des signes de qualités (AOP, AOC, ...)	Fin des Zones Défavorisées Simples qui entraine un risque de transformation de prairies en cultures
Foncier agricole disponible	Une visibilité économique à moyen terme difficile (PLUi-H CCCVL)
	Un parcellaire rogné par l'urbanisation (PLUi-H CCCVL)

D.3.2. Favoriser la production et l'accès à une alimentation locale et de qualité

Face à la demande croissante du consommateur pour une nourriture locale, mais également pour réduire les distances de transport de produits alimentaires, la CCCVL et la CCTVV souhaitent :

- Rendre accessible à la population des produits sains à prix abordables
- Permettre aux agriculteurs de vivre correctement de leur métier
- Développer les productions destinées aux circuits courts et de proximité
- Faciliter l'installation des projets tournés vers le local

Forces	Faiblesses
Des magasins de produits locaux existants	Manque de production locale en maraichage et en viande
Une variété des sols	Difficulté à trouver des porteurs de projet
Une activité de vente directe conséquente (PLUi-H CCCVL)	Peu de transformations agro-alimentaires sur le territoire

D.4. Transversal

Les axes suivants sont multisectoriels.

D.4.1. Préparer le territoire au changement climatique

Les conséquences du changement climatique sur le territoire sont connues et nombreuses avec notamment des épisodes de sécheresse plus intenses accompagnés de vagues de chaleur ou encore des inondations plus fortes sur les petits cours d'eau. Afin de se préparer à ces phénomènes la CCCVL et la CCTVV souhaitent :

- Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire
- Adapter les cultures et les pratiques agricoles aux évolutions climatiques
- Améliorer les connaissances sur les constructions en zones inondables

La réussite de cet axe passera par l'amélioration des connaissances sur les impacts du changement climatique sur les espèces agricoles et la disponibilité de foncier pour le montage de projets.

Forces	Faiblesses
Un territoire boisé	Des espèces végétales et sylvicoles menacées (maladie, réchauffement) et la nécessité d'anticiper les replantations pour l'avenir
Réseau hydrographique et cavités	Mais qui s'affaiblira avec le réchauffement

Forces	Faiblesses
	Le CNPE dépendant de la ressource en eau

D.4.2. Accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Le développement des énergies renouvelables est une priorité d'action dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone. De plus le diagnostic du plan climat montre que les potentiels sont nombreux et diversifiées sur les territoires. De ce fait la CCCVL et la CCTVV souhaitent :

- Définir une stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables
- Développer l'ensemble des ressources énergétiques renouvelables en tenant compte de leurs impacts
- Associer l'ensemble des acteurs du territoire (dont les agriculteurs) à la production énergétique
- Permettre le développement des filières de production (dont la filière bois énergie)
- Permettre une gouvernance citoyenne dans les projets EnR (la collectivité et les acteurs locaux gardent la main sur les projets)
- Mettre en relation les acteurs pour le développement des projets

La bonne réussite de cet axe passera notamment par une communication auprès de l'ensemble des acteurs pour améliorer l'appropriation des projets, des incitations financières à l'investissement ou encore une bonne connaissance des sites favorables au développement de projet.

Forces	Faiblesses
Foncier disponible (pour la géothermie notamment)	Contraintes architecturales et paysagères
Rivière (hydroélectricité)	Communication jugée insuffisante
Filière énergétique existante sur la CCCVL	Méconnaissance des ressources et des potentiels
Gisement de bois et gisement méthanisable important	

D.4.3. Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage

La gestion et le recyclage des déchets sont essentiels pour limiter les impacts humains sur l'environnement. De ce fait la CCTVV et la CCCVL ambitionnent de :

- Eviter le suremballage sur les produits locaux
- Favoriser la réutilisation en amont du recyclage (contenants en verre par exemple)
- Développer des circuits de distribution adaptés à la récupération
- Développer le compostage
- Améliorer les filières du recyclage (plastique notamment) et du tri (encombrants)
- Développer les circuits courts et de proximité (économie circulaire)
- Limiter le transport des déchets

Des évolutions réglementaires à l'échelle nationale seront également nécessaires pour mener à bien cet axe stratégique.

Forces	Faiblesses
Volume de bouteilles à recycler important	Habitude du jetable
	Circuits de collecte peu développés car pas assez d'apports
	Absence de recyclerie
Incinérateur qui produit de la chaleur	Mais qui est source de pollution et qui a besoin de déchets
	Difficulté des personnes âgées pour se rendre à la déchetterie

E. Réponse de la stratégie à la demande réglementaire

Cette évaluation est réalisée par ENERGIO sur la base des éléments stratégiques présentés précédemment.

Secteur	Axe stratégique	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Renforcement du stockage de carbone	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	Production des énergies renouvelables	Livraison d'énergie renouvelable par les réseaux de chaleur	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Evolution coordonnée des réseaux énergétiques	Adaptation au changement climatique
Transport et mobilité	Favoriser le développement des mobilités douces									
	Développer des offres d'alternatives à l'usage individuel de la voiture									
	Promouvoir les transports utilisant des carburants alternatifs ou électriques									
	Développer une politique de réduction/compensation des émissions de GES de l'autoroute A10 - CCTVV									
Urbanisme	Faciliter la rénovation énergétique du parc bâti							*		

F. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques sont proposés par ENERGIO aux membres du COTECH et du COPIL sur la base des hypothèses présentées ci-dessous.

F.1. Rappel des objectifs nationaux

En 2015, états, ONG et société civile se sont réunis lors de la COP21 à Paris, pour définir les nouveaux objectifs à atteindre en matière de climat et d'énergie. En est ressorti, en plus d'un accord international, l'objectif phare de limiter le réchauffement climatique à +2°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.

En France, l'objectif de diviser par quatre les émissions de GES à l'horizon 2050 (le Facteur 4) a été inscrit dans la loi POPE dès 2005. Pour le GIEC, cela correspond à l'effort nécessaire pour limiter l'augmentation des températures à +2°C.

Suit en 2015 l'adoption de la loi TEPCV. Celle-ci fixe des objectifs intermédiaires, à l'horizon 2029, et dans la continuité du paquet Climat-Energie : -40% d'émissions de GES, -30% d'énergie fossile et +32% d'énergies renouvelables. Elle y ajoute également des objectifs nouveaux : réduire la consommation d'énergie finale de 50% en 2050, réduire de 50% les déchets en décharge en 2028 et diversifier la production d'électricité et baisser la production nucléaire de 50% en 2028. Cela ouvre alors la voie vers des plans d'actions alliant Sobriété, Efficacité et Energies renouvelables. De plus, en confiant la mise en œuvre des PCAET aux EPCI de plus de 20 000 habitants, cette loi place l'échelon territorial au cœur de la transition énergétique.

En ce qui concerne les Polluants à Effet Sanitaire (SO₂, NO_x, PM_{2,5}, PM₁₀, NH₃ et COVNM), les objectifs nationaux sont définis dans le décret N°2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement. Ces objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005 et sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Années 2020 à 2027	Années 2028 à 2028	A partir de 2029
Dioxyde de soufre (SO₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'azote (NO₂)	-50%	-60%	-69%
Composés organiques volatils autres (COVNM) que le méthane	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM_{2,5})	-27%	-42%	-57%

Le projet de SRADDET a été arrêté par la Région le 20/12/2018. Il devrait être définitivement adopté avant la fin de l'année 2019.

Il vise des objectifs d'atténuation et d'adaptation. Deux grands objectifs climatiques sont de :

- Devenir une région couvrant ses consommations énergétiques à 100 % par des énergies renouvelables et de récupération en 2050
- Réduire de 100 % les émissions de GES d'origine énergétique entre 2014 et 2050

La déclinaison prévue de ces objectifs est la suivante :

- Réduire la consommation énergétique finale de 43% en 2050 par rapport à 2014 avec des objectifs de consommation répartis par secteur comme suit (en TWh) :

Secteurs d'activités	Consommation 2014 (données OREGES)	Objectifs 2021 (budget-carbone 2019-2023)	Objectifs 2026 (budget-carbone 2024-2028)	Objectifs 2030	Objectifs 2050	
BATIMENT	30,1	34,82	31,23	28,18	17,89	-41% par rapport à 2014
TRANSPORT	23	22,06	19,07	16,31	9,31	-60% par rapport à 2014
ECONOMIE	14	13,675	13,156	12,68	11,13	-21% par rapport à 2014
Total (TWh)	67,1	70,555	63,456	57,17	38,33	-43%

- Atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050, soit des objectifs par filière comme suit (en TWh) :

Filières	Production 2014 (données OREGES)	Objectifs 2021 (budget-carbone 2019-2023)	Objectifs 2026 (budget-carbone 2024-2028)	Objectifs 2030	Objectifs 2050
Biomasse - Bois-énergie	4,6	10,245	11,785	13,061	16,367
Biomasse - Biogaz (méthanisation, biogaz issu de STEP, ISDND)	0,1	0,649	2,14	4,41	10,936
Eolien	1,63	3,779	6,23	8,233	12,286
Géothermie	0,1	0,823	1,453	1,902	3,497
Solaire thermique	0,018	0,048	0,115	0,204	0,856
Solaire photovoltaïque	0,19	0,843	1,607	2,383	5,745
Hydraulique	0,14	0,134	0,13	0,127	0,118
Total (TWh)	6,9	16,521	23,46	30,32	49,805

- Réduire de 100 % les émissions de GES d'origine énergétique (portant donc uniquement sur les consommations énergétiques) entre 2014 et 2050 comme suit (en MtepCO₂) :

Secteurs d'activités	Emissions 2014 (données OREGES)	Objectifs 2021 (budget-carbone 2019-2023)	Objectifs 2026 (budget-carbone 2024-2028)	Objectifs 2030	Objectifs 2050
BATIMENT	5,486	8,7	6,2	4,2	Equivalent à 0 car le secteur énergétique est quasiment décarboné
TRANSPORTS	5,885				
ECONOMIE	7,736				
Total (MtepCO₂)	19,107	8,7	6,2	4,2	

A ceci s'ajoute un objectif de détention des moyens de production d'EnR à au moins 15% par des citoyens, collectivités territoriales ou acteurs économiques à l'horizon 2029.

Au niveau régional, le SRADDET adopte les objectifs nationaux en ce qui concerne les PES (Polluants à Effets Sanitaires). Comme le niveau national, les objectifs sont fixés à l'horizon 2029 sur les émissions de tout secteur confondu et par rapport à l'année de référence 2005.

Dioxyde de soufre (SO ₂)	-77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	-69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-52 %
Ammoniac (NH ₃)	-13 %
Particules fines (PM 2,5)	-57 %

F.2. Objectifs du PCAET

F.2.1. Hypothèses

F.2.1.a) Consommation énergétique et émission de GES

L'ensemble des hypothèses est présenté ci-dessous. Il s'agit d'hypothèses conservatrices par rapport à celles retenues dans les scénarios ADEME ou NEGAWATT :

- Hypothèses générales :
 - Evolution démographique basée sur le scénario moyen INSEE du département ;
 - Evolution des températures basées sur le scénario A1B
- Transport :
 - 20% de report modal (hors autoroute) en 2050 par rapport à 2012 ;
 - 25% du parc de voitures fonctionnant à l'électricité en 2050 ;
 - Prise en compte des évolutions de trafic sur l'autoroute A10 prévues par le concessionnaire ;
 - Amélioration technologique des véhicules diminuant leur consommation de 44% en 2050 par rapport à 2012.
- Résidentiel :

- Rénovation de 100% des logements à 80 kWh_{ef}/m² ;
- Consommation d'électricité spécifique constante¹ ;
- Accroissement du parc de logement pour maintenir un ratio m²/habitant constant.
- Tertiaire :
 - Gain de 40% sur la consommation à 2050 par rapport à 2012 avec un report de 20% de la consommation de produits pétroliers vers le bois énergie ;
- Industrie :
 - Gain de 16% à l'horizon 2050.
- Agriculture :
 - Baisse de 20% des émissions liées à l'utilisation d'engrais azotés ;
 - Baisse des émissions de méthane en lien avec le développement de la méthanisation.

F.2.1.b) Développement des énergies renouvelables

Hypothèses	CCCVL	CCTVV
Bois énergie	Exploitation de 100% de la ressource disponible en 2012	
Méthanisation	Exploitation de 100% du potentiel mobilisable à 2050	
Eolien	Pas de développement prévu	5 mâts de 2 MW en 2050
Géothermie	1 à 5 installations supplémentaires par an	
Solaire thermique	Augmentation de 5 à 8 %/an (hors PV au sol)	
Solaire photovoltaïque		
Hydraulique	Evolution marginale non intégrée	

F.2.2. Evolution des consommations énergétiques

Objectif SRADET par rapport à 2014				
Secteur	2024	2029	2029	2050
Bâtiment	16%	4%	-6%	-41%
Transport	-4%	-17%	-29%	-60%
Economie	-2%	-6%	-9%	-21%
Global	5%	-5%	-15%	-43%

Objectif PCAET par rapport à 2012 de la CCTVV				
Secteur	2024	2029	2029	2050
Bâtiment	-4%	-10%	-16%	-53%
Transport	6%	0%	-5%	-35%
Economie	2%	1%	0%	-15%
Global	2%	-3%	-8%	-37%

	Atteint les objectifs de la Région
	Proche des objectifs régionaux
	Eloigné des objectifs de la Région

¹ Les scénarios ADEME et NEGAWATT prévoient d'abord une augmentation de la consommation d'énergie spécifique dans les années à venir, correspondant à l'équipement croissant des ménages et des entreprises en produits électroniques. Cette augmentation serait ensuite suivie d'une diminution plus importante jusqu'à 2050. Etant données les incertitudes, il a été fait le choix ici de supposer une consommation constante à 2050.

Les objectifs régionaux ne sont globalement pas atteints. Les territoires sont notamment pénalisés par la difficulté d'action sur les transports dont les évolutions sont très fortement liées aux améliorations technologiques des véhicules. Néanmoins les objectifs s'inscrivent dans la trajectoire régionale dans la globalité avec des possibilités importantes sur le résidentiel.

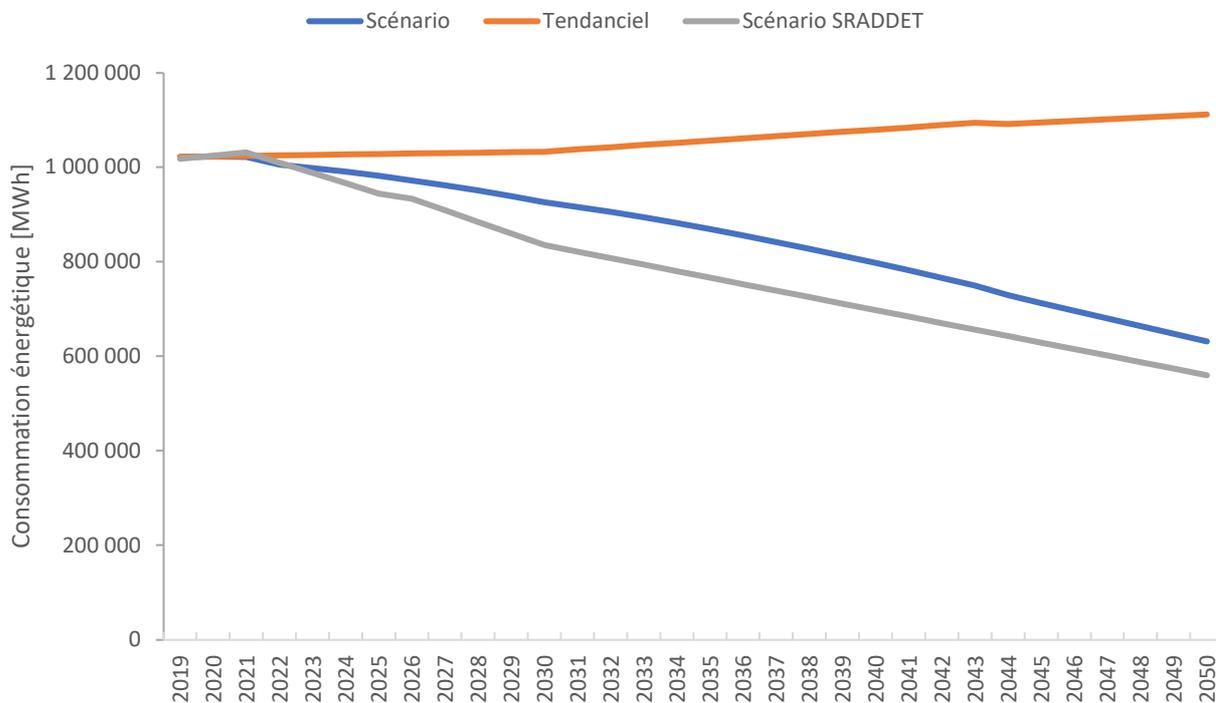


Figure 1 : Evolution des consommations énergétiques sur la CCTVV

F.2.3. Evolution des émissions de GES

Les objectifs de la Région ne se base que sur les émissions d'origine énergétique alors que les objectifs des collectivités prennent en compte l'ensemble des émissions (y compris liées aux engrais et à l'élevage dans l'agriculture par exemple).

Objectif SRADEET par rapport à 2014				
Secteur	2024	2029	2029	2050
Global	-54%	-68%	-78%	-100%

Objectif PCAET par rapport à 2012				
Secteur	2024	2029	2029	2050
Bâtiment	3%	-7%	-17%	-71%
Transport	4%	-1%	-7%	-43%
Economie	2%	0%	-1%	-25%
Global	3%	-1%	-6%	-40%

	Atteint les objectifs de la Région
	Proche des objectifs régionaux
	Eloigné des objectifs de la Région

L'objectif de 0 tonne équivalent CO₂ d'origine énergétique en 2050 semble difficilement atteignable sur les deux collectivités. De plus la baisse de -54% dès 2024 semble complètement irréaliste au vu des évolutions observées sur la période 2014-2018. CCTVV est particulièrement pénalisée par l'autoroute A10.

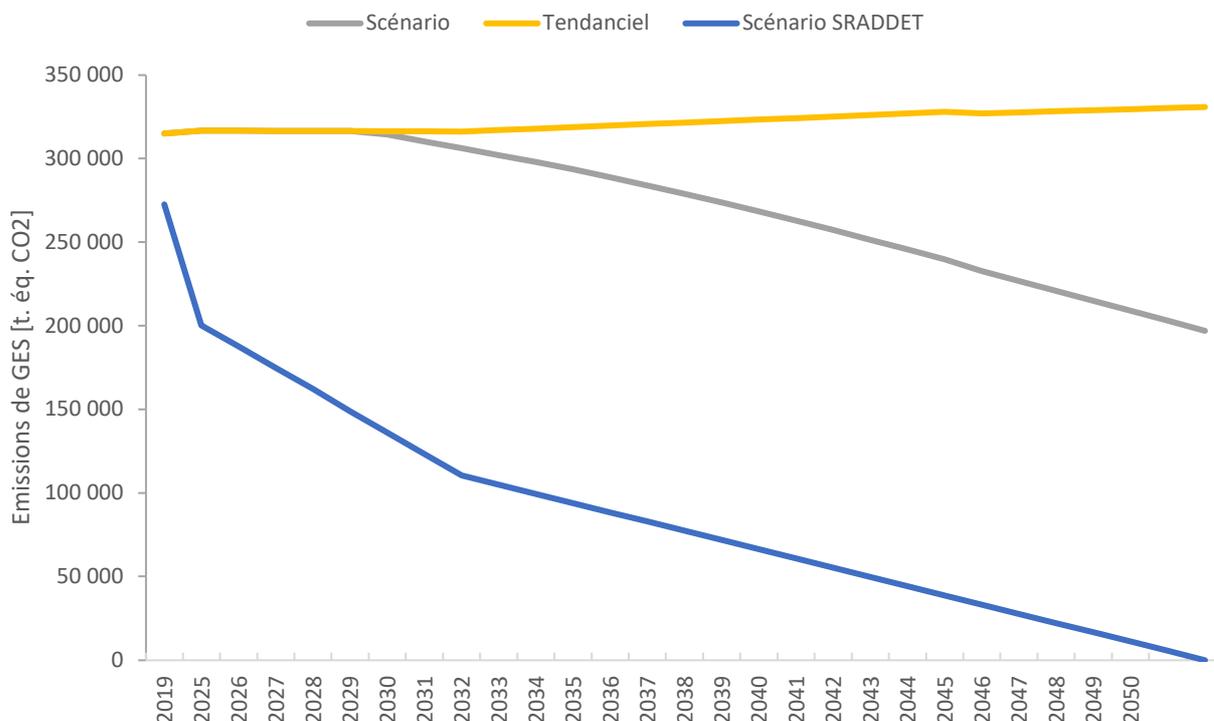


Figure 2 : Evolution des émissions de GES sur CCTVV

F.2.4. Evolution sur les polluants atmosphériques

Les évolutions sont déduites des évolutions sur les GES et des potentiels maximum établis dans le diagnostic.

Objectif SRADEET par rapport à 2005				
Polluant	2024	2029	2029	2050
Dioxyde de Soufre (SO ₂)			-77%	
Oxyde d'azote (NOx)			-69%	
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)			-52%	
Ammoniac (NH ₃)			-13%	
Particules fines (PM 2,5)			-57%	

Objectifs PCAET par rapport à 2012				
Polluant	2024	2029	2029	2050
Dioxyde de Soufre (SO ₂)	1%	-2%	-6%	-25%
Oxyde d'azote (NOx)	2%	0%	-4%	-23%
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	1%	0%	-1%	-11%
Ammoniac (NH ₃)	1%	0%	-1%	-11%
Particules fines (PM 2,5)	-2%	-2%	-3%	-22%

Les objectifs sont en deçà des objectifs régionaux. Il est néanmoins important de noter qu'il n'y a pas d'enjeux majeurs de qualité de l'air sur le territoire.

F.2.5. Evolution de la production d'énergies renouvelables

SRADEET - Multiplication des énergies renouvelables par rapport à 2014				
Filières	2024	2029	2029	2050
Bois-énergie	x 2,2	x 2,6	x 2,8	x 3,6
Méthanisation	x 6,5	x 21,4	x 44,1	x 109,4
Eolien	x 2,3	x 3,8	x 5,1	x 7,5
Géothermie	x 8,2	x 14,5	x 19,0	x 35,0
Solaire thermique	x 2,7	x 6,4	x 11,3	x 47,6
Solaire photovoltaïque	x 4,4	x 8,5	x 12,5	x 30,2
Hydraulique	x 1,0	x 0,9	x 0,9	x 0,8
Global	x 2,4	x 3,4	x 4,4	x 7,2

Objectif PCAET par rapport à 2012 de la CCTVV				
Filières	2024	2029	2029	2050
Bois-énergie	x 1,1	x 1,2	x 1,2	x 1,6
Méthanisation	Pas de production en 2012			
Eolien	Pas de production en 2012			
Géothermie	x 1,2	x 1,9	x 2,4	x 7,9
Solaire thermique	x 4,5	x 31,9	x 42,4	x 135,6
Solaire photovoltaïque	x 1,2	x 3,5	x 4,2	x 10,3

Objectif PCAET par rapport à 2012 de la CCTVV				
Filières	2024	2029	2029	2050
Hydraulique	Pas de production en 2012			
Global	x 1,2	x 1,8	x 2,1	x 5,3

Objectif SRADDET de couverture de la consommation énergétique				
Filières	2024	2029	2029	2050
Bois-énergie	15%	19%	23%	43%
Méthanisation	1%	3%	8%	29%
Eolien	5%	10%	14%	32%
Géothermie	1%	2%	3%	9%
Solaire thermique	0,1%	0,2%	0%	2%
Solaire photovoltaïque	0,1%	3%	4%	15%
Hydraulique	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%
Total	23%	19%	67%	130%

Objectif de couverture de la consommation énergétique sur CCTVV				
Filières	2024	2029	2029	2050
Bois-énergie	5%	6%	6%	11%
Méthanisation	0%	0%	0,3%	8%
Eolien	0,0%	0,1%	0,5%	4%
Géothermie	0,1%	0,2%	0,3%	1%
Solaire thermique	0,1%	0,8%	1,1%	4,9%
Solaire photovoltaïque	1,4%	4,3%	5,3%	19,1%
Hydraulique	0%	0%	0%	0%
Total	7%	11%	13%	49%

Malgré des hypothèses de développement important des EnR, en lien avec les potentiels maximums identifiés dans le diagnostic, les objectifs stratégiques du territoire restent en deçà des objectifs régionaux, sauf pour le solaire photovoltaïque où les parcs au sol prévus sur le territoire couvrent une grande part de la consommation d'électricité.

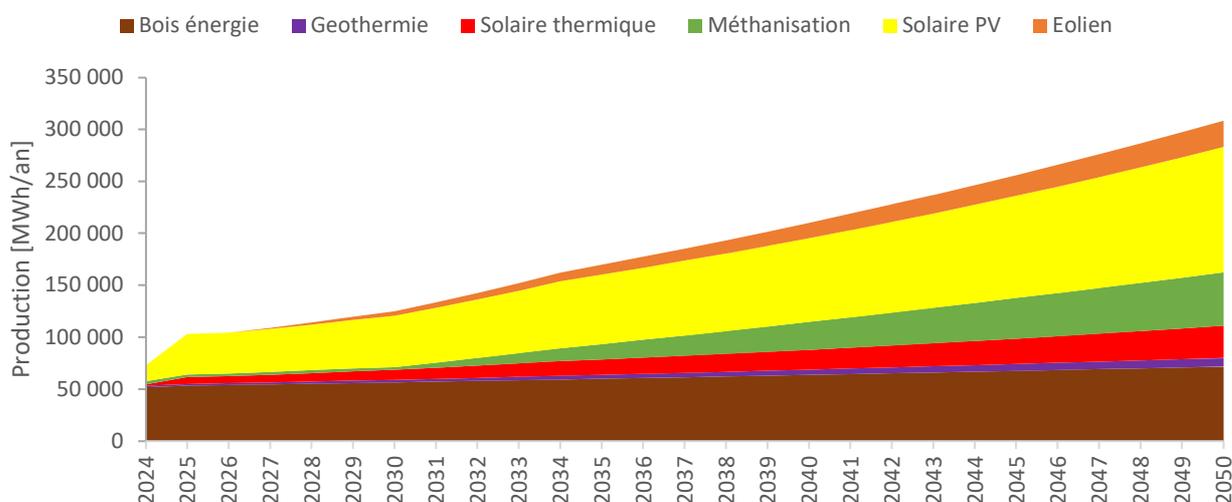


Figure 3 : Objectif de développement des EnR sur CCTVV

F.3. Evolution du stockage carbone

Au vu des évolutions à la baisse des flux de carbone, les territoires se fixent comme objectifs à minima un maintien des stocks carbone avec comme objectif le développement des linéaires de haies et de l'agroforesterie dans l'agriculture et l'intégration de végétalisation et de matériaux biosourcés dans les projets d'urbanisme.

G. Plan d'actions

G.1. Encourager une agriculture alternative et écologique

Fiche action 1	Sensibiliser et accompagner les agriculteurs vers une agriculture respectueuse de l'environnement	
Axe stratégique : Encourager une agriculture alternative et écologique		
Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> • Chambre agriculture (CA) • GDA du Richelais • InPACT 37 	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li style="width: 33%;">• GABBTO <li style="width: 33%;">• SAFER <li style="width: 33%;">• Syndicat des rivières <li style="width: 33%;">• Agrocampus de Fondettes <li style="width: 33%;">• Collectivités <li style="width: 33%;">• Terre de liens <li style="width: 33%;">• Syndicat de Rivières Val de Vienne <li style="width: 33%;">• ADEAR 37 <li style="width: 33%;">• K'di fermier 	
Descriptif		
<p>L'objectif de cette action est de mettre en place une dynamique de travail commune entre l'ensemble des partenaires pour définir une stratégie d'accompagnement des agriculteurs et des actions de sensibilisation (ateliers, fermes ouvertes, création d'espaces tests agricoles...) via la chambre d'agriculture.</p> <p>1. Accompagnement de nouvelles exploitations respectueuses de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les espaces tests agricoles et permettre à des jeunes porteurs de projet d'expérimenter leur modèle agricole respectueux de l'environnement. Pour ce faire il est proposé : <ul style="list-style-type: none"> ○ La réalisation d'un recensement des potentiels fonciers (surfaces, type de sol, accessibilité, réseaux...) par les communes (publiques ou privées) et pouvant accueillir un projet de ce type ○ La mise à disposition de terres à ces exploitants, notamment en maraichage avec un portage foncier des collectivités ou organismes divers et notamment via la mobilisation de foncier délaissé (friches agricoles, biens sans maitre) ○ L'accompagnement d'installations en vue de sécuriser leur installation via la chambre d'agriculture (dispositif Point Accueil Installation) (relai d'information via la CCTVV) • Etudier l'éligibilité de ce type de projets aux aides économiques communautaires (<i>cela nécessiterait de revoir les règlements actuels qui excluent les activités agricoles : Compétence Régionale</i>) <p>2. Sensibilisation et accompagnement des exploitations existantes vers une agriculture labellisée type HVE (Haute Valeur Environnementale) 3ème niveau et/ou biologique : Le programme national « ambition bio 2026 » se fixe comme objectif 15% de la surface agricole utile française en bio à l'horizon 2026, traduit dans le SRADDET. En 2018, la surface en agriculture biologique en Indre-et-Loire représente 4,9% de la surface agricole totale. L'objectif de l'action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'avoir une connaissance précise des surfaces et du nombre d'exploitations en bio (existantes et en conversion) et HVE sur le territoire et en faire le suivi ; • De mettre en place des actions de sensibilisation auprès des exploitants : organisation d'une journée (format table ronde) sur la certification environnementale : avantages / Inconvénients pour son exploitation (ouverture de nouveaux marchés, de cahiers des charges, coût, enjeu, complémentarité HVE/Bio, ...). 		

<ul style="list-style-type: none"> • De relayer auprès des agricultures les diagnostics et les accompagnements à la conversion via le GABBTO et la Chambre d'agriculture et pouvant être financés par la Région. • Les labels agricoles à valoriser dans le cadre de cette action sont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Haute Valeur Environnementale ○ Agriculture biologique ○ Autres labels équivalents 						
Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • Plan Ambition Bio 2025 • SRADDET • Cahiers des charges des labels • Contrat de territoire du Syndicat de Rivières Val de Vienne 		Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • 0,1 ETP 				
Indicateurs de suivi						
Nombre et surface des zones tests Nombre d'ateliers réalisés et taux de participation Nombre d'hectares et nombre d'exploitations en filière HVE ou biologique ou autres labels Pourcentage de la surface agricole utile en filière raisonnée ou biologique Nombre d'actions de sensibilisation effectuées						
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 15% des surfaces utiles en filière HVE 3 ou biologique ou autres labels équivalents (Plan Ambition Bio 2025) 			Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 1 000 ha en bio sur le syndicat de Rivières Val de Vienne • 25% des surfaces utiles en filière HVE 3 ou biologique ou autres labels équivalents 			
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO₂]		L'agriculture biologique ou HVE permet une réduction de l'utilisation des engrais azotés et donc une réduction des émissions de protoxyde d'azote ainsi qu'une amélioration du stockage carbone par la mise en place de cultures intermédiaires				
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement ETP	4 500 € (ETP)	4 500 € (ETP)	4 500 € (ETP)	4 500 € (ETP)	4 500 € (ETP)	4 500 € (ETP)
Fonctionnement Prestations	1 174 € (conférence mutualisable avec CVL)			1 174 € (conférence mutualisable avec CVL)		
Budget Partenaires	Diagnostic : reste à charge exploitant Conférence : reste à charge Chambre d'agriculture Coût de certification pris en charge par la Région (450 € par certification dont 350 € Région) GABBTO : Animation par filière					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		

<p>Fiche action 2</p>	<p>Accompagner les agriculteurs dans l'optimisation de leurs outils</p>		
<p>Axe stratégique : Encourager une agriculture alternative et écologique</p>			
<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chambre d'agriculture 	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ADEME Coopératives et négoce agricoles CCTVV GABBTO K'di fermier CPIE Région/Pays Agri Tourainergie 37 PNR LAT 		
<p>Descriptif</p>			
<p>L'agriculture est le deuxième poste d'émissions de GES du territoire. La CCTVV souhaite donc être le relai d'information auprès des agriculteurs des actions visant à réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES : réalisation de diagnostics auprès des exploitations en s'appuyant sur l'outil de l'ADEME «Jediagnostiquemaferme », sur l'outil CAP2R pour les exploitations bovin-lait ou sur d'autres outils de la Chambre d'Agriculture afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> De caractériser l'impact des pratiques des agriculteurs (émissions de GES, consommation énergétique mais également stockage carbone) De proposer des pistes d'amélioration et d'optimisation D'accompagner les exploitants dans la réalisation des actions (par exemple : optimisation de la fertilisation azotée, amélioration des performances énergétiques des tracteurs via des bancs d'essai, des serres, ...) De donner aux exploitants les outils pour évaluer les actions menées <p>En amont, une communication sur l'intérêt des diagnostics sera à mener.</p> <p>Il est proposé les 3 premières années de cibler 4 types de production majoritaires pour la réalisation des diagnostics : grandes cultures, viticulture, caprins et bovins lait</p> <p>Les 3 années suivantes, l'objectif est de capitaliser sur les diagnostics réalisés et les actions mises en œuvre afin de développer des actions ciblées à destination de certaines filières.</p>			
<p>Documents de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cahier des charges du diagnostic 	<p>Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : 0,05 ETP</p>		
<p>Indicateurs de suivi</p>			
<p>Nombre d'agriculteurs accompagnés Nombre de diagnostics réalisés</p>			
<p>Objectifs à 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser 30 diagnostics Organiser un atelier d'échanges sur les évolutions des pratiques 	<p>Objectifs à 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> En 2027 : évaluation à mi-parcours en fonction des résultats des diagnostics 		

		<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions à destination des filières prioritaires • Communiquer sur les diagnostics réalisés 				
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO2]	La réalisation de 30 diagnostics associée à un gain de 10% sur les exploitations permettrait la réalisation d'en moyenne 433t éq CO2/an soit 90 MWh/an.					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €
Investissement						
Budget Partenaires	Atelier d'échange : financement VIVEA fonds formation à étudier Diagnostics : financement du reste à charge possible par l'ADEME sous réserve d'un accord préalable					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		

G.2. Favoriser la production d'une alimentation locale et de qualité

Fiche action 3	Réfléchir à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	
Axe stratégique : Favoriser la production d'une alimentation locale et de qualité		
Pilotage : <ul style="list-style-type: none">• CDA37 et DDT (échelle départementale)	Partenaires : <ul style="list-style-type: none">• Agriculteurs• PNR LAT• K'di fermier• InPACT 37• GABBTO• Réseau Bio• Biocentre• Conseil Départemental (collège)• Communes, CCTVV• ADAC/CAUE37• CCI, CMA	
Descriptif		
<p>Un PAT est en cours de réalisation à l'échelle du département (PAD), ainsi qu'un PAT à l'échelle de la Tours Métropole Val-de-Loire. La réalisation de ce PAD pourra aboutir à une réflexion de réalisation d'un PAT à une échelle plus locale qui pourra avoir les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Relayer les informations et communications émises dans le cadre du PAD sur le territoire• Engager des partenariats techniques (mise à disposition de salle, mobilisation des acteurs du territoire de la CCTVV) pour décliner des actions du PAD en local.• Accompagner la création d'un réseau de distribution de produits locaux et de qualité ;• Accompagner les acheteurs locaux de restauration collective pour leur approvisionnement auprès de ce réseau de distribution ;• Faciliter l'accès aux produits locaux et de qualité, accessibles à tous les consommateurs ;• Globaliser l'offre de production et de sécuriser l'approvisionnement ;• Sensibiliser les consommateurs ;• Créer des emplois locaux ;• Former les gestionnaires de cantine et les décideurs ;• Amener une réflexion sur les prix des repas ;• Réduire le gaspillage alimentaire en priorité dans la restauration collective.• Inscrire la notion de « santé alimentaire » dans les objectifs et les actions du PAT <p>La construction du PAT sera également l'occasion pour communiquer sur le bien-fondé des méthodes alternatives (de production et de consommation) auprès des consommateurs, notamment au travers du bulletin intercommunal et en lien avec les expérimentations qui peuvent être menées sur le territoire.</p> <p>Cette action pourra également déboucher sur la création d'un portail à destination du public (exemple du guide de Touraine Vallée de L'Indre, tourainebio.org pour les produits bio de Touraine) qui recense l'ensemble des producteurs, transformateurs et distributeurs de produits locaux sur le territoire. Le recensement pourra être mené conjointement avec la réalisation du Projet Alimentaire Territorial et pourra s'appuyer sur les recensements existants (InPACT, Chambre d'Agriculture).</p>		

Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • Programme national pour l'alimentation • Plan alimentaire départemental • Contrat local de santé du Pays du Chinonais 		Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 ETP pour participation au PAT départemental 				
Indicateurs de suivi						
Avancement du PAT et des actions Nombre de partenaires impliqués (agriculteurs, logisticiens ; commerçants, restaurants ...)						
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • PAT réalisé 			Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Premières actions du PAT mises en place 			
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO₂]		Le PAT favorise l'alimentation locale et permet ainsi de réduire l'import d'aliment. Cela réduit donc les émissions de GES du SCOPE 3 non intégré au PCAET.				
Budget EPCI	2024	2025	2026	2028	2029	2029
Fonctionnement	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €
Investissement	Cf convention avec la CA					
Budget Partenaires	-PAT Local : le CRST (fiche action 5-4) peut subventionner à hauteur de 60% l'ingénierie menée à l'échelle du bassin de vie et 40% les investissements liés à l'élaboration et la mise en œuvre du PAT : sous réserve des modalités prévues au cadre d'intervention du CRST – cf. le Pays du Chinonais					
Calendrier						
Début	2024 (PAT Départemental)	Fin		Avancement		

Fiche
action
4

Sensibiliser les habitants sur la thématique de l'alimentation et du gaspillage alimentaire



Axe stratégique : Favoriser la production d'une alimentation locale et de qualité

Pilotage :

- Graine Centre et Familles Rurales 37
- CPIE Touraine – Val de Loire
- Chambre d'agriculture

Partenaires :

- Collectivités
- Zéro Déchet Touraine
- CPIE
- Association A TABLE
- GABBTO
- K'di fermier
- APEB
- AGIR pour l'emploi
- PNR LAT
- CCI, CMA

Descriptif

L'objectif de cette action est double :

- Limiter le gaspillage alimentaire
- Favoriser l'alimentation locale permettant de réduire les GES liées au transport de marchandises

La sensibilisation des habitants sur les thématiques de l'alimentation durable et qualitative et du gaspillage alimentaire se fera en :

- Mettant en place le défi familles à alimentation positive porté par l'association Familles Rurales 37 avec une communication de la part de la CCTVV pour y faire adhérer des familles ;
- Réalisant des ateliers autour de la thématique lors d'évènements locaux [chambre d'agriculture] et notamment :
 - Dans le cadre de la réalisation du PAD ;
 - Autour du réseau Bienvenue à ferme ((fermes pédagogiques, journées portes ouvertes...))
- Permettant aux habitants de connaître les points de vente locaux et les modes de production associés, ainsi que les annuaires de producteur comme :
 - Le guide de l'association ATABLE qui recense les points de vente bio
 - Terroir de Touraine (en co-portage Chambre d'agriculture/Chambre des métiers et de l'artisanat qui recense tous les artisans et producteur
 - Shop-In Touraine (portée par la CCI),
 - Le Réseau Bienvenue à la ferme (site internet et guide disponible à la demande)
- Réduisant les portions en restauration scolaire (généralisation des petites assiettes, grosses assiettes à l'ensemble des écoles via une communication sur cette pratique par CCTVV et les écoles le pratiquant déjà en s'appuyant sur des supports de communication déjà édités par les partenaires)
- Porter des actions auprès de la restauration collective : accompagnement des gestionnaires et chefs de cuisine dans les démarches d'approvisionnement local, accompagnement des producteurs du territoire vers le débouché de restauration collective

<ul style="list-style-type: none"> • Généralisant la pesée des déchets dans les restaurants scolaires (comme la commune de Beaumont-en-Véron sur CCCVL) • Mettant en place des animations scolaires pour sensibiliser les élèves [CPIE Touraine-Val de Loire] • Formant les chefs cuisiniers, le personnel de service, les gestionnaires et l'ensemble du personnel éducatif au gaspillage alimentaire [CPIE Touraine-Val de Loire] <p>Mener des campagnes de sensibilisation auprès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la restauration scolaire : Education au goût par des producteurs • De la restauration privée ; • Des particuliers. 						
Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • Programme de prévention et réduction des déchets • Programme d'éducation du PNR LAT 			Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • 0,15 ETP 			
Indicateurs de suivi						
<p>Nombre d'événements de communication</p> <p>Familles à alimentation positive : nombre de familles suivies</p> <p>Pourcentage d'écoles impliqués dans la réduction des portions et la sensibilisation</p> <p>Nombre de formations auprès des chefs cuisiniers, le personnel de service, les gestionnaires</p>						
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 10 familles participant au défi familles à alimentation positive • 50% des écoles impliquées 			Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 20 familles participant au défi familles à alimentation positive • 100% des écoles impliquées 			
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO₂]		Favoriser l'alimentation locale permet de réduire l'import d'aliment. Cela réduit donc les émissions de GES du SCOPE 3 non intégré au PCAET. La réduction du gaspillage alimentaire pourra permettre un gain en émission de GES sur le secteur des déchets.				
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €
Investissement						
Budget Partenaires	Recherche de cofinanceurs par la CA					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		

<p>Fiche action 5</p>	<p>Mettre en place des jardins partagés</p>						
<p>Axe stratégique : Favoriser la production d'une alimentation locale et de qualité</p>							
<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diverses associations (Association Jardins de Nouâtre, association d'insertion, CPIE, ...) Communes 			<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Collectif Eco Citoyen Val de Vienne VTH (projet à l'île Bouchard de jardins partagés) APEB 				
<p>Descriptif</p>							
<p>Cette action vise à favoriser l'alimentation locale et donc limiter l'import et le transport de marchandises.</p> <p>Ses objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recenser les acteurs travaillant sur la thématique Impliquer les citoyens dans la mise en place de jardins partagés avec une gestion de l'entretien partagée entre les habitants et les services techniques de la commune. Articuler le cas échéant la mise en place de ces jardins avec les projets d'urbanisation Récupérer et valoriser les eaux de pluie sur ces espaces Développer les carrés potagers partagés notamment à destination des personnes âgées Favoriser les techniques de jardinage durable, l'adaptation des pratiques au changement climatique, l'infiltration de l'eau à la parcelle... 							
<p>Documents de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> 			<p>Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> A définir au sein des communes 				
<p>Indicateurs de suivi</p>							
<p>Surfaces mises en jardin Nombre de jardins créés Nombre de familles participant à des jardins familiaux</p>							
<p>Objectifs à 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> 			<p>Objectifs à 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recensement des acteurs 3 jardins créés 				
<p>Gains énergétiques et GES réalisables</p>							
<p>Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO2]</p>	<p>Les gains générés sont liés à la diminution de transport de marchandise alimentaire (SCOPE 3 non intégré au PCAET)</p>						
<p>Budget EPCI</p>	<p>2024</p>	<p>2025</p>	<p>2026</p>	<p>2027</p>	<p>2028</p>	<p>2029</p>	

Fonctionnement						
Investissement						
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début	2026	Fin		Avancement		

<p>Fiche action 6</p>	<p>Faciliter la création de lieux de distribution de proximité</p>		
<p>Axe stratégique : Favoriser la production d'une alimentation locale et de qualité</p>			
<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupements de producteurs • Privé • Association (distributeur) • Chambre d'Agriculture 37 		<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCTVV • Organismes agricoles • K'di fermier • Terre de promesse • CCI, CMA 	
<p>Descriptif</p>			
<p>Un magasin de groupement de producteurs existe déjà à Chaveignes (K'di Fermier). Celui-ci est en développement et les retours actuels sont positifs.</p> <p>L'objectif de l'action est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De mener une étude de marché pour la création d'autres magasins de groupement de producteurs [CA 37] • En fonction des résultats de l'étude, d'accompagner des producteurs à la mise en place de plateformes de vente (pouvant s'appuyer sur des locaux existants et du personnel issu du milieu associatif) [CA 37] • D'identifier les projets d'AMAP ou Ruche qui dit oui sur le territoire et les aider à se structurer [Groupement de producteurs et CA37] • De sensibiliser les producteurs et de les aider à se fédérer [CA37 et distributeurs] <p>Cette action s'inscrit dans le développement de l'alimentation locale.</p>			
<p>Documents de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PAT 		<p>Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.025 ETP sur CCTVV 	
<p>Indicateurs de suivi</p>			
<p>Nombre de points de vente créés Nombre d'AMAP (3 actuellement sur le territoire)</p>			
<p>Objectifs à 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 		<p>Objectifs à 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de producteurs intéressés en 2027, puis accompagnement d'un groupe Projet. • Réalisation de l'étude de marché • Création d'un magasin 	
<p>Gains énergétiques et GES réalisables</p>			
<p>Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO2]</p>	<p>Les gains générés sont liés à la diminution de transport de marchandise alimentaire (SCOPE 3 non intégré au PCAET)</p>		

Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement ETP				1 125 €	1 125 €	1 125 €
Fonctionnement prestations				1120 € (Etude de marché)	Accompagnement des producteurs (chiffrage selon intérêt du groupe)	Accompagnement des producteurs (chiffrage selon intérêt du groupe)
Budget Partenaires	CRST (fiche 5 et 5-4) : sous réserve des modalités prévues au cadre d'intervention du CRST – cf. le Pays du Chinonais					
Calendrier						
Début	2027	Fin		Avancement		

G.3. Préparer le territoire au changement climatique

Fiche action 7	Intégrer la végétalisation dans les projets d'urbanisme et favoriser le stockage carbone	
Axe stratégique : Préparer le territoire au changement climatique		
Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> • CCTVV • Communes 	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • ABF • Architecte, maître d'œuvre • CAUE • ADAC • PNR LAT • CA • VTH/ Touraine Logement • CAPEB/FFB • CPIE • DDT et DREAL 	
Descriptif		
<p>Le premier objectif de cette action est l'intégration dans tous les projets d'urbanisme du territoire de la végétalisation. La végétalisation peut porter sur les espaces publics mais également sur les bâtiments du territoire. Les règlements d'urbanisme devront donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les surfaces végétalisées en privilégiant les essences locales et en respectant le principe d'économie du foncier agricole dans la poursuite de l'urbanisation (pas de végétalisation via la consommation nouvelle de foncier) • Favoriser la gestion alternative des eaux pluviales • Bâtir en favorisant la biodiversité <p>Le second objectif est de favoriser le stockage carbone au travers de la commande publique en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorisant les matériaux biosourcés et les constructions bois ; • Identifiant dans les marchés publics lancés les impacts en matière de GES des projets et proposer les adaptations nécessaires <p>Un recensement des projets existants sur le territoire devra être mené pour communiquer auprès de la population</p>		
Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • PLUi 	Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • Mission de contrôle et d'accompagnement du service instructeur 	
Indicateurs de suivi		
<p>Pourcentage des nouveaux projets favorisant la biodiversité ou une gestion alternative des espaces verts</p> <p>Pourcentage des nouveaux projets utilisant des matériaux biosourcés</p> <p>Surface de parkings végétalisés</p> <p>Nombre de bâtiments végétalisés</p>		

Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> 100% des projets intégrant la végétalisation et le stockage carbone 		Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> 100% des projets intégrant la végétalisation et le stockage carbone 				
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]	Cette action permet d'améliorer le stockage carbone sur le territoire. Les gains réalisés seront liés au nombre de projets concernés					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement						
Investissement						
Budget Partenaires	Le CRST a une fiche action relative à la gestion alternative des espaces publics. Peuvent faire l'objet d'un financement : l'acquisition de matériels (liés à l'économie d'eau, la limitation des phytosanitaires, la taille douce des haies, la gestion et le recyclage des déchets verts) à hauteur de 40% et les frais d'études (ex : plan de gestion différencié des espaces verts, Objectif zéro Pesticide) et les frais de communication auprès de la population à hauteur de 80% (sous réserve des modalités prévues au cadre d'intervention du CRST – cf. le Pays du Chinonais). Le fonds vert peut également être mobilisé.					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		

<p>Fiche action 8</p>	<p>Développer les connaissances sur les zones de ruissellement et favoriser la rétention de l'eau pour faire face aux périodes de sécheresse</p>		
<p>Axe stratégique : Préparer le territoire au changement climatique</p>			
<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB) • CCTVV (à partir de 2026, compétences eau et assainissement) 	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat de Rivières Val de Vienne • Chambre d'Agriculture • DDT • AELB • CPIE • GABBTO • SEPANT 		
<p>Descriptif</p>			
<p>Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du PCAET a identifié comme enjeu majeur du changement climatique sur le territoire la gestion de l'eau (épisode de pluies puis de sécheresse plus intenses). Cette action vise donc à améliorer la gestion de l'eau sur le territoire. Pour cela il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les zones à enjeux : réaliser un atlas des zones de ruissellement et des points de rejets des eaux pluviales et des eaux usées. [EPTB Vienne] • Proposer du conseil aux communes pour améliorer la gestion des eaux sur leur territoire et identifier les solutions d'adaptation. [EPTB Vienne] • Evaluer l'efficacité des bassins secs réalisés et existants [EPTB Vienne] • Développer les pratiques agricoles favorisant l'infiltration des eaux plutôt que le ruissellement (bandes enherbées, couverture des sols, haies, rotations des cultures, ...) (Action engagée par le Syndicat de Rivières Val de Vienne) • Promouvoir l'utilisation des eaux pluviales auprès des exploitants agricoles [EPTB Vienne] • Expliquer les démarches administratives pour la réhabilitation des mares (action engagée par le Syndicat de Rivières Val de Vienne) • Limiter l'étanchéification des sols dans les projets d'aménagement et favoriser les solutions perméables (exemple des parkings alvéolés) [CCTVV] • Récupérer les eaux pluviales sur les nouveaux bâtiments publics • Maintenir voire restaurer les zones humides et les zones végétalisées (action engagée par le Syndicat de Rivières Val de Vienne) • Valoriser les actions « Herbes et Fourrages » liées à la gestion de l'eau [CCTVV] • Favoriser les pratiques alternatives de type non-labour qui favorisent l'infiltration de l'eau 			
<p>Documents de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PLUi • SDAGE 2026 – 2029 • Gestion des eaux pluviales 	<p>Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 ETP pour le suivi 		
<p>Indicateurs de suivi</p>			
<p>Surface de zone humide créée et restaurée Pourcentage de nouveaux bâtiments bénéficiant d'une récupération d'eau pluviale</p>			

Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de l'atlas Tous les nouveaux bâtiments bénéficient d'une récupération des eaux pluviales 		Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> CT Manse : 1,9 ha de zones humides créées Tous les nouveaux bâtiments bénéficient d'une récupération des eaux pluviales 				
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]	Cette action n'a pas d'impact sur les émissions de GES mais est une action d'adaptation au changement climatique					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €
Investissement						
Budget Partenaires	Agence de l'eau					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		

Fiche
action
9

Accompagner les initiatives d'agroforesterie, de couverts végétaux et de plantations de haies



Axe stratégique : Préparer le territoire au changement climatique

Pilotage :

- Chambre d'Agriculture
- CPIE et Fédération départementale des chasseurs sur les dispositifs existants (L'arbre dans le paysage Rural de Touraine et arbres isolés)
- Conseil départemental (soutien financier)
- CCTVV (communication)

Partenaires :

- Syndicats de rivière
- A 2 RC
- Pays du Chinonais
- GABBTO
- ADEAR 37
- GDA
- Groupe 30 000
- Arbocentre
- SEPANT
- Agritourainergies

Descriptif

L'agroforesterie et les couverts végétaux permettent d'augmenter le stockage carbone sur le territoire. Cette action vise donc à :

1. Communiquer sur les dispositifs existants et déjà portés sur le territoire dont :
 - « L'arbre dans le paysage Rural de Touraine » financé par le département, et mené par la Fédération départementale des chasseurs ;
 - « Arbres isolés » mené par le CPIE ;
 - « Auxil'haie » de la Chambre d'Agriculture.
2. Communiquer sur les projets initiés sur le territoire
3. Améliorer les connaissances sur les couverts végétaux (dont les Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique valorisable en méthanisation) par la diffusion des connaissances et la valorisation de pratiques en place :
 - Valoriser les différentes expérimentations menées sur le territoire (par exemple, celle de Lémeré : conduite de production de grandes cultures bio sous plantations de chênes truffiers, noisetiers...) :
 - Organiser des réunions « bout de champs » (CA) ;
 - Travailler avec le GDA, le GDVV (Groupement Développement Viti Vinicole), la FAV (Fédération des Associations Viticoles), les groupes d'agriculteurs qui mettent en place des parcelles de démonstration (Bassin d'alimentation de captage de Chinon en partenariat avec la COPAC) et organisent des journées d'information ou des formations sur les couverts végétaux (CA)
 - Relayer les expérimentations conduites sur les CIVE (CA et Agritourainergies)
 - Identifier et valoriser des pratiques mises en place sur le territoire via le site internet ou les outils de communication de la CCTVV ;
 - Organiser une journée de sensibilisation sur la thématique tous les 2 ans animée par la Chambre d'Agriculture

Documents de référence :

-

Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :

- 0,05 ETP : 1 année sur deux

	<ul style="list-style-type: none"> 0,025 : 1 année sur deux 					
Indicateurs de suivi						
Nombre d'événements de sensibilisation réalisés Nombre de participants Linéaire de haies plantées Surface de couverts en agroforesterie supplémentaire Linéaires de talus créé Linéaire de ripisylve créée						
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> 7 065 ml de ripisylve créées (CT Manse-Ruau-Réveillon) Un événement de sensibilisation tous les 2 ans 			Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> 14 130 ml de ripisylve créées (CT Manse-Ruau-Réveillon) CT Manse : 60 ha agroforesterie, 14,3 km de haies plantées, 200 m de talus créés Un événement de sensibilisation tous les deux ans 			
Gains énergétiques et GES réalisables						
Stockage carbone [tC/an]	La mise en place de 14 130 ml de ripisylve permet d'accroître le stock carbone de 33,75 tC/an. La mise en place de cultures intermédiaires sur 1 200 ha permet d'accroître le stock carbone de 288 tC/an.					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement ETP	2 250 €	1 125 €	2 250 €	1 125 €	2 250 €	1 125 €
Fonctionnement Prestations	1250 € (événement de sensibilisation)		1250 € (événement de sensibilisation)		1250 € (événement de sensibilisation)	
Budget Partenaires	Animation : Chambre d'agriculture Les diagnostics biodiversité d'exploitations agricoles et les IBC peuvent être financés par le CRST s'ils sont externalisés ou réalisés en régie par une association ou une chambre consulaire maître d'ouvrage. Le CRST peut aussi subventionner à hauteur de 40% les aménagements permettant la création, la préservation ou la restauration de corridors écologiques dont les haies et plantations agroforestières (fiche 31). L'opération « L'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine » est financée par le CD37					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		

Fiche
action
10

Développer la pluralité des modèles agricoles



Axe stratégique : Préparer le territoire au changement climatique

Pilotage :

- Chambre Agriculture

Partenaires :

- GABBTO
- ADEAR 37
- Agri TourainERgies
- Syndicat de Rivières Val de Vienne

Descriptif

Le territoire à son échelle possède des activités diversifiées mais la non-diversification des pratiques agricoles au sein d'une même exploitation représente un risque face au changement climatique et à ses futurs impacts. Cette action vise donc à :

- Inciter au maintien voire au développement des exploitations en polyculture-élevage ;
- Accompagner la transmission de fermes en polyculture-élevage
- Développer la culture de protéagineux dont la luzerne qui ont un impact positif sur l'eau et la biodiversité
- Développer la filière de valorisation de ces protéagineux via un plan légumineuse
- Développer des filières innovantes comme la filière d'utilisation de la paille de colza, de lin et de tournesol sur le modèle de la CC Loches Sud Touraine
- Diversifier les cultures tout en réduisant la consommation d'eau (superficielle et souterraine)
- Développer la production d'énergies renouvelables sur les exploitations (source de diversification)
- Introduire des cultures moins consommatrices en eau en période de sécheresse et optimiser les cultures en place sur leur consommation d'eau.
- Renforcer l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture sur le territoire pour l'installation des exploitants agricoles.
- Organiser une fois tous les 2 ans une réunion d'information techniques sur l'opportunité des cultures protéagineuses ou légumineuses
- Informer sur les aides mobilisables, notamment via le CRST pour les investissements d'acquisition de matériel permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau (fiches 34 et 4 du CRST)

Documents de référence :

- Plan ambition bio 2026

Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :

- 0,05 ETP une année sur deux
- 0,025 ETP une année sur deux

Indicateurs de suivi

Ha cultivés, **nombre de fermes en polyculture-élevage** (indicateur disponible uniquement tous les 10 ans via le recensement agricole)

Objectifs à 3 ans :

- Organiser une réunion d'information

Objectifs à 6 ans :

-

Gains énergétiques et GES réalisables

Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]	Cette action participe à adapter l'agriculture au changement climatique et à produire localement des légumineuses afin de réduire le transport de ce type de produit (gain sur le SCOPE 3 du bilan carbone)					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement ETP		2 250 €	1 125 €	2 250 €	1 125 €	2 250 €
Fonctionnement Prestations		1 250€ (Réunion d'information)		1 250€ (Réunion d'information)		1 250€ (Réunion d'information)
Budget Partenaires	Réunion d'information technique sur l'opportunité des cultures protéagineuses ou légumineuses Animation CA : 4j/tous les 2 ans (2500 €) (portage 50% CA / 50% cc) Mobilisation de financement Vivea si formation nécessaire					
Calendrier						
Début	2025	Fin		Avancement		

Fiche
action
11

Restaurer les milieux aquatiques pour améliorer la biodiversité et renforcer les écosystèmes



Axe stratégique : Préparer le territoire au changement climatique

Pilotage :

- Syndicat de Rivières Val de Vienne

Partenaires :

- Propriétaires et exploitants riverains
- Communes
- EPTB
- Chambre d'agriculture
- CPIE
- PNR LAT
- Fédération de pêche

Descriptif

Cette action vise à restaurer les milieux aquatiques permettant notamment d'améliorer la biodiversité et l'hydrologie sur le territoire (enjeu futur majeur en lien avec le réchauffement climatique). Elle vise donc à :

- Recenser et identifier les potentiels de tronçons de cours d'eau susceptibles d'accueillir des espèces devenues rares ou en voie d'extinction
- Poursuivre une dynamique territoriale à l'échelle des bassins versants/masses d'eau
- Soutenir les actions/initiatives de syndicat de Rivières Val de Vienne, notamment par le biais de la participation des communes (bonnes pratiques sur foncier communal etc...)
- Recréer des habitats humides diversifiés et riches et épuratoires
- Encourager les bonnes pratiques aux abords des cours d'eau (prélèvements, déchets, rejets, accès, ripisylve...)
- Communiquer, sensibiliser le grand public

Documents de référence :

- Contrats territoriaux
- SDAGE

Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :

- 0,025 pour la communication/sensibilisation

Indicateurs de suivi

Mesure des intrants

Amélioration de la biodiversité (espèces témoins)

Linéaire de restauration de cours d'eau

Respect des débits réservés

Actions de communication

Objectifs à 3 ans :

- Diminution des intrants dans les cours d'eau
- Augmentation du nombre et de la diversité des espèces préalablement identifiées
- 10 000 ml de cours d'eau restaurés
- Se doter d'outils de mesure de débits
- Poursuivre les actions de communication et renforcer la

Objectifs à 6 ans :

- Diminution significative des intrants dans les cours d'eau
- Augmentation significative du nombre et de la diversité des espèces préalablement identifiées
- 13 000 ml de cours d'eau restaurés (hors 2027/2028 : années inter-contracts)

collaboration avec les syndicats d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer des 1^{ers} résultats de mesures de débits • Poursuivre les actions de communication et renforcer la collaboration avec les syndicats d'eau potable 					
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]	Cette fiche action participe à améliorer la biodiversité et l'hydrologie sur le territoire et donc à l'adaptation au changement climatique (<i>gain difficilement quantifiable</i>).					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement ETP	1 125 €	1 125 €	1 125 €	1 125 €	1 125 €	1 125 €
Fonctionnement Prestations (Contribution au SRVV avec révision annuelle du montant sur une base de discussion relative à l'Index des Prix à la Consommation)	76 000 €	76 000 €	76 000 €	76 000 €	76 000 €	76 000 €
Budget Partenaires	Contribution des autres EPCI					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		

G.4. Développer des offres d'alternatives à l'usage individuel de la voiture

Fiche action 12	Améliorer l'offre de mobilité sur le territoire		
<p>Axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des offres d'alternatives à l'usage individuel de la voiture • Favoriser le développement des mobilités douces 			
<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCTVV • Région • Autorité Organisatrice des Transports 		<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises du territoire • Collectif citoyens • Pays du Chinonais • Collectif d'habitants • ADAC • PNR LAT • Touraine Ouest Covoiturage • SIEIL (Modulo) • Familles rurales • CCAS • Wimoov • SNCF • Métropole et EPCI voisins 	
Descriptif			
<p>Le secteur des transports est le premier contributeur des émissions de GES du territoire. L'objectif de l'action est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître les enjeux du territoire en matière de mobilité pour chacun des acteurs (habitant, étudiant, salarié, touriste, ...) • Favoriser une offre de transport multimodale, interconnectée et adaptée aux besoins du territoire • Proposer une offre de services efficiente prenant en compte l'ensemble des mobilités avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> ➢ La réalisation d'une étude mobilité en partenariat avec le Conseil régional Centre Val de Loire ➢ La finalisation de la voie cyclable entre la gare de Noyant de Touraine et Sainte-Maure de Touraine ➢ La généralisation d'une offre de transport à la demande sur l'ensemble du territoire et élargir l'offre pour tendre vers plus d'interconnexions internes et externes ➢ La mise en œuvre des actions mobilité identifiées dans l'étude slow-tourisme <p>Quelques pistes d'actions possibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une concertation avec les citoyens et les entreprises pour identifier leurs besoins en matière de déplacement et de tiers lieux de travail. 2. Les problématiques de mobilité interne à la communauté de communes. <p>Dans un deuxième temps et suite aux conclusions de l'étude, des actions seront menées pour organiser les infrastructures et moyens de mobilité sur le territoire. Les pistes de réflexion ayant émergées des ateliers de concertation sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Organiser le partage des transports scolaires</u> (billettique, ...) ; 			

- Communiquer sur les plateformes d'autopartage existantes (ex : Getaround)
- Mettre à disposition des vélos électriques en location longue durée avec gratuité sur les 3 mois d'hiver en s'inspirant du dispositif de Saumur, avec contrat de maintenance. La mise en place par un AOT permet aux habitants de faire prendre en charge 50% de leur abonnement par leur employeur. OU proposer une aide pour l'achat de vélo à assistance électrique selon des critères à définir.
- Développer les bornes de recharge électriques
- Intégrer aux réfections de voiries les mobilités douces : Prendre en compte les besoins de voies cyclables et piétonnes dans tous les projets d'aménagement de voirie et mettre en place des voies cyclables sécurisées et en intermodalité avec le bus et le TER
- Organiser un co-voiturage solidaire : Identifier les personnes susceptibles d'assurer le transport de personnes sans moyens de transport. Un fichier existe déjà au CCAS. Travailler avec Familles Rurales ou un autre support associatif. S'appuyer sur une coopérative pour organiser les réseaux (ex : Rezo Pouce) et formaliser les initiatives informelles.
- Organiser un Autostop participatif : S'appuyer sur l'expérience de Chinon et du PNR menée sur la rive gauche de la Loire pour mettre en place un système d'autostop participatif. S'appuyer sur des volontaires en service civique pour l'animation ainsi que des volontaires et des élus motivés (dont la commune de Lerné engagé dans l'expérience passée). S'appuyer également sur les solutions existantes en France comme Atchoum ou Rezo Pouce)
- Réfléchir à un système de covoiturage ou de transport vers la gare de Noyant-de-Touraine ;
- Mettre en place une offre de transport à la demande généralisée sur le territoire et communiquer sur l'offre : Une offre de transport à la demande existe déjà sur le Bouchardais et sur le Richelais. L'objectif est de généraliser cette offre à l'ensemble du territoire (de Sainte-Maure) : action en cours avec la Région et Rémi à la demande. Engager une réflexion sur la connexion des transports à la demande entre les anciens territoires des CC.
- Participer à l'élaboration du SERM en collaboration avec l'ensemble des EPCI
- Travailler avec la SNCF sur la régularité et le cadencement des trains des gares du territoire

Documents de référence :

-

Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :

- A définir

Indicateurs de suivi

Nombre de km parcourus avec les véhicules en autopartage
 Nombre de locations de vélos
 Nombre d'accompagnements pour l'achat de vélo effectués
 Km de pistes cyclables

Avancement de la mise en place des actions

Objectifs à 3 ans :

- Concertation réalisée

Objectifs à 6 ans :

- Premières actions mises en place

Gains énergétiques et GES réalisables

Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre

Cette action participe à la réduction des flux de transport et donc à l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de GES. Le chiffrage des gains est directement dépendant des actions mises en place.

[t éq. CO ₂]						
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	24 822 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Investissement						
Budget Partenaires	La Région, via le Contrat régional de Solidarité territoriale (CRST), peut financer à hauteur de 80% les études stratégiques de mobilité et à hauteur de 40% les investissements liés aux alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture (fiche 30-5) : sous réserve des modalités prévues au cadre d'intervention du CRST – cf. le Pays du Chinonais					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		



Axe stratégique : Développer des offres d'alternatives à l'usage individuel de la voiture

Pilotage :

- CCTVV

Partenaires :

- Région
- Association Missions Locales
- Foyers jeunes
- Wimoov
- iDVROUM
- APEB

Descriptif

L'objectif de cette action est de faciliter la communication à destination des habitants via la réalisation de campagnes de communication, d'événements et l'accompagnement de la prise en main des services de mobilité adaptés au public visé autour des dispositifs et documents existants comme :

• Porteurs de solution	• Promotion du service auprès de :	• Accompagnement à la prise en main du service auprès de :
<ul style="list-style-type: none"> • JV Malin (site régional) 	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public : promotion par la région - Jeunes, demandeurs d'emploi, public RSA : promotion par Wimoov lors d'un rdv pour un Test Mobilité et accompagnement (rdv d'information sur l'offre locale, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public : <ul style="list-style-type: none"> - Associations de proximité / Lever la barrière de la connexion à internet • Publics insertion par Wimoov : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en main de l'application et site web - Garant de la lisibilité de l'offre locale (ressources pédagogiques adaptées)
<ul style="list-style-type: none"> • CCTVV 	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public événement sur la mobilité douce « vélo » (format à définir), porté par l'ensemble d'acteurs partenaires de l'action (Région, CCTVV, CC37, La Batoude, Missions Locales, Foyers jeunes, Touraine Ouest Emploi, Wimoov, Entreprises Locales) Exemple : Rallye Vélo Domicile – Travail - Actions du volet mobilité du diagnostic de l'association CLAAC : initier une semaine de la mobilité pour promouvoir les actions locales de mobilité et accompagner 	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public : <ul style="list-style-type: none"> - Associations de proximité / Essais de VAE - CC37 / Atelier de « Remise en selle » • Publics insertion et seniors par Wimoov : <ul style="list-style-type: none"> - Événement du type Forum de la Mobilité - ...

	les habitants pour leur utilisation, réactualiser la plaquette mobilité en partenariat avec l'ensemble des acteurs, et la distribuer					
Documents de référence :	<ul style="list-style-type: none"> 		Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :			
<ul style="list-style-type: none"> 0,1 ETP 						
Indicateurs de suivi						
Nombre de campagnes de communication menées						
Nombre d'événements réalisés						
Outil de mesure de la perception des bénéficiaires des services existants						
Objectifs à 3 ans :			Objectifs à 6 ans :			
<ul style="list-style-type: none"> Organiser une semaine des mobilités annuellement 			<ul style="list-style-type: none"> 			
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]	Le gain engendré par les actions de sensibilisation est difficilement évaluable.					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement ETP	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Fonctionnement Prestations	3 000 € (1j pdt la semaine de la mobilité)	3 000 € (1j pdt la semaine de la mobilité)	3 000 € (1j pdt la semaine de la mobilité)	3 000 € (1j pdt la semaine de la mobilité)	3 000 € (1j pdt la semaine de la mobilité)	3 000 € (1j pdt la semaine de la mobilité)
Budget Partenaires	La Région, via le Contrat régional de Solidarité territoriale (CRST), peut financer à hauteur de 80% les études stratégiques de mobilité et à hauteur de 40% les investissements liés aux alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture (fiche 30-5) : sous réserve des modalités prévues au cadre d'intervention du CRST – cf. le Pays du Chinonais					
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		

G.5. Favoriser le développement des mobilités douces

Fiche action 14	Développer des aires de stationnement sécurisées pour vélo					
Axe stratégique : Favoriser le développement des mobilités douces						
Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> • CCTVV • Communes • Conseil départemental 			Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • Région • ADEME • SIEIL 			
Descriptif						
<p>1. Réaliser un état des lieux des installations existantes et identifier les besoins</p> <p>2. En fonction de l'état des lieux, installer les équipements nécessaires (arceaux à vélo, garages sécurisés, station de recharge pour VAE, ...) en centre-bourg, proche des commerces, des équipements et services publics (ex : abri vélo sécurisé à la gare de Noyant de Touraine), des arrêts de bus pour le stationnement des vélos et le regonflage des pneus. Dans le cadre de ces aménagements, veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'aménagement des espaces déjà urbanisés et/ou dégradés ; • Si l'aménagement d'aires de stationnement (vélo, électrique, GNV...) est nécessaire au droit de sols naturels, privilégier l'utilisation de revêtements/matériaux perméables. 						
Cette action vise à développer l'usage des mobilités douces sur le territoire.						
Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • 			Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • 0,05 ETP 			
Indicateurs de suivi						
Nombre d'arceaux ajoutés (objectif à définir en fonction de l'état des lieux) Nombre de garages sécurisés créés						
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation abri vélo sécurisé à la gare de Noyant de Touraine (2024) 			Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux réalisé • Premières installations réalisés 			
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO₂]	Cette action participe à développer les mobilités douces et engendre des gains indirects.					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement ETP	0 €	0 €	0 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €

Investissement				1 200 € (état des lieux)	10 000 € (installations, selon diagnostic)	10 000 € (installations selon diagnostic)
Budget Partenaires	Financement possible via le CRST (fiche 30) à hauteur de 40% (sous réserve des modalités prévues au cadre d'intervention du CRST – cf. le Pays du Chinonais) pour l'état des lieux et les installations Subvention du programme alvéole de l'ADEME					
Calendrier						
Début	2027	Fin		Avancement		

Fiche action 15	Mettre en place un atelier relai de réparation de vélos						
Axe stratégique : Favoriser le développement des mobilités douces							
Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> Associations diverses (ex : Collectif Cyclistes 37) 			Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> APEB AGIR RESMT CCTVV 				
Descriptif							
<p>Créer un atelier relai en s'appuyant sur le réseau local pour l'entretien et la réparation de vélo. S'appuyer si possible sur des locaux existants.</p> <p>Une association est en cours de création sur l'île Bouchard avec l'appui de l'APEB (projet collectif citoyen) et de l'association ORCHIS est mobilisée pour la réparation de vélos Réflexion à porter notamment sur la gare de Richelieu</p>							
Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> 			Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> 0,02 ETP pour accompagner l'association 				
Indicateurs de suivi							
Nombre de vélos réparés (suivi du fonctionnement de l'atelier)							
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> Développement du réseau (nombre de membres, partenariats, ...) 			Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> Monter en compétence sur les différents types d'assistance et évolutions technologiques 				
Gains énergétiques et GES réalisables							
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]	Cette action participe à développer les mobilités douces et engendre des gains indirects.						
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Fonctionnement	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €	
Investissement							
Budget Partenaires	Financement Région possible sous condition						
Calendrier							
Début	2024	Fin		Avancement			

G.6. Promouvoir les transports utilisant des carburants alternatifs ou électriques

Fiche action 16	Mettre en place des transports scolaires électriques, GNV ou hydrogènes						
Axe stratégique : Promouvoir les transports utilisant des carburants alternatifs ou électriques							
Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> • Autorité organisatrice des transports (Région, sous réserve de validation) 			Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • CCTV • ENEDIS • GrDF 				
Descriptif							
<p>Etudier les itinéraires et les lieux de stationnement des bus et y implanter des bornes de recharge électrique ou des stations de GNV. S'appuyer sur une installation locale de méthanisation pour la distribution de bio-GNV. S'accompagner des distributeurs d'énergie (Enedis et GrDF) pour identifier les lieux d'implantation des équipements.</p> <p>S'appuyer sur l'initiative départementale de développement de l'hydrogène.</p> <p>Remplacer le parc de bus par des bus électriques ou GNV lors du renouvellement du parc.</p> <p>La Région souhaite renouveler d'ici 2027 son parc d'autocars affecté aux lignes régulières par des véhicules « propres » (GNV, électrique...)</p>							
Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • 			Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • 0 ETP 				
Indicateurs de suivi							
Nombre de véhicules électriques ou GNV Nombre de passagers transportés par ces véhicules							
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 			Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • 				
Gains énergétiques et GES réalisables							
Gain énergétique [MWh]				Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]			
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Fonctionnement							
Investissement							
Budget Partenaires							

Calendrier					
Début	2027	Fin		Avancement	

G.7. Développer une politique de réduction/compensation des émissions de GES de l'autoroute A10

<p>Fiche action 17</p>	<p>Créer un groupe de travail avec les acteurs de l'autoroute et les collectivités autour des thématiques environnementales</p>	
<p>Axe stratégique : Développer une politique de réduction/compensation des émissions de GES de l'autoroute A10</p>		
<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région (sous réserve de validation) • Etat • Concessionnaires 	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCTVV 	
<p>Descriptif</p>		
<p>L'autoroute A10 représente près de 62% des émissions du secteur des transports routiers. Cette action a donc pour ambition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un groupe de travail autour de l'impact des autoroutes sur les territoires traversés. • Evaluer l'impact des travaux d'aménagement avec les acteurs locaux • Identifier les pistes de diminution des émissions de GES sur les portions d'autoroute • Identifier les actions de compensation à mettre en place sur les territoires traversés et de valorisation locale (exemple : valorisation des déchets bois des abords d'autoroute dans des filières bois-énergie locales (actuellement broyés), valorisation du covoiturage via une aire sur le territoire, boisement des délaissés d'autoroute, mise en place de panneaux photovoltaïques sur ces délaissés, ...) • Etudier la possibilité de mise en place d'une aire de covoiturage à proximité de l'autoroute • Avoir à intervalles réguliers des retours du Concessionnaire sur les impacts sur le territoire de l'autoroute notamment en matière de bruit, d'émissions de gaz à effet serre et de biodiversité. • Avoir une connaissance des actions de compensation mises en place par l'entreprise et un suivi du report modal (marchandises et personnes) et de l'évolution du co-voiturage (comptage de personnes dans les véhicules). <p>Vinci prévoit par ailleurs dans le cadre de sa future politique environnementale de consulter les collectivités locales sur certains aspects</p>		
<p>Documents de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique environnementale de Vinci Autoroute 	<p>Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,01 ETP 	
<p>Indicateurs de suivi</p>		
<p>Nombre d'ateliers par an</p>		
<p>Objectifs à 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail opérationnel (1 atelier de travail par an) 	<p>Objectifs à 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premières actions mises en place 	
<p>Gains énergétiques et GES réalisables</p>		

Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]	Cette action permet d'engager une démarche de travail sur la question des émissions du secteur autoroutier avec les acteurs concernés					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	0 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
Investissement						
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début	A définir avec la Région	Fin		Avancement		

G.8. Faciliter la rénovation énergétique du patrimoine bâti

Fiche action 18	Accompagner les particuliers et les collectivités vers la sobriété énergétique	
Axe stratégique : Faciliter la rénovation énergétique du patrimoine bâti		
Pilotage : <ul style="list-style-type: none">• CCTVV	Partenaires : <ul style="list-style-type: none">• ADIL 37• ANAH• Département d'Indre et Loire• Chambre des métiers• PNR LAT• SOLIHA• Action Logement• Bailleurs• CAPEB• FFB• Maison Paysanne• Les Compagnons Bâisseurs• Pays du Chinonais• CMA• DREAL• SATESE/Agence de l'eau• ADEME• Services instructeurs• CCCVL	
Descriptif		
<p>➤ Le secteur résidentiel est le troisième plus gros émetteur de GES du territoire. Cette action vise donc à accompagner le particulier dans ses projets de rénovation énergétique.</p> <p>Concomitant à la mise en place de la 1^{ère} Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de 2018 au 31/08/2023, dédiée aux propriétaires occupants modestes et très modestes avec 3 volets « Energie », « Autonomie » et « Lutte contre l'habitat indigne » et l'attribution d'une prime spécifique pour les biens vacants situés en centre-bourg, un guichet unique d'information sur l'habitat a été créé permettant d'informer et d'orienter le particulier.</p> <p>Le bilan étant positif, une étude pré-opérationnelle a été engagée pour réfléchir sur le prochain dispositif 2023-2026 :</p> <p>Ainsi, au regard des enjeux déjà identifiés pour les propriétaires occupants, il a été décidé de maintenir :</p> <ul style="list-style-type: none">- La dynamique quant à la rénovation énergétique globale du bâti à destination des propriétaires occupants- Le soutien à l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap- L'accompagnement de la lutte contre l'habitat insalubre et indigne. <p>Des enjeux ont été identifiés concernant le parc locatif. Ainsi, le dispositif 2023-2026 visera également à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les propriétaires bailleurs sur la rénovation énergétique via le dispositif Loc'Avantage et MaPrimeRénov- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne et insalubre du parc locatif. <p>Des actions seront également menées pour lutter contre la vacance du parc ancien.</p> <p>Enfin, la caisse d'avance dont l'efficacité a été démontrée et le Point Info Habitat sont maintenus. À noter, l'implication prégnante de l'ADIL 37 France Rénov sur le territoire de la CCTVV.</p>		

➤ En termes de sobriété énergétique, la CCTVV s'engage également au travers de sa politique de rénovation énergétique des bâtiments communautaires.

A cet effet, plusieurs actions sont proposées :

- L'adhésion au SIEIL pour la CCTVV et les communes du territoire au programme ACTEE CHENE afin de massifier et accélérer la rénovation des bâtiments publics, notamment via la mise à disposition d'un chargé de mission « économiste de flux » permettant un accompagnement pour :
 - Les missions de conseil en énergie et de suivi énergétique
 - La mise en place d'actions d'amélioration énergétique
 - Les projets de rénovation énergétique
 - La recherche de financements
- Conformément aux dispositions du décret tertiaire, des audits énergétiques des bâtiments de + de 1 000 m² pourront être réalisés. A l'issue de ces audits, des travaux de rénovation énergétique seront définis.
- Dans le cadre de l'obligation réglementaire du décret BACS (Building Automation & Control Systems), l'installation de système d'automatisation et de contrôle des équipements de Chauffage, Ventilation et Climatisation sera mise en œuvre progressivement au sein de bâtiments tertiaires communautaires.

Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • 	Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP
--	--

Indicateurs de suivi

Nombre de sollicitations via le Point Info Habitat
 Nombre de projets accompagnés
 Retombées économiques des travaux générés dans le cadre des projets
 Retour qualitatif des réponses apportées aux sollicitations
 Nombre de logements vacants

Nombre de bâtiments rénovés / Performance énergétique des bâtiments rénovés

Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Bilan de l'OPAH 2018-2023 puis de l'OPAH 2023-2026 • Bilan des demandes MaPrimeRénov' • 	Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les actions et étudier les besoins à l'issue de l'OPAH 2023-2026 • 188 logements à améliorer à l'horizon 2026
--	---

Gains énergétiques et GES réalisables

Gain énergétique [MWh]	Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Budget EPCI						
Fonctionnement ETP	30 000 €+ convention SIEIL	30 000 €+ convention SIEIL	30 000 €+ convention SIEIL	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Investissement	170 000 €	170 000 €+ coût BACS	130 000 €+ coût BACS	A définir	A définir	A définir
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début		Fin	2026	Avancement		



Axe stratégique : Faciliter la rénovation énergétique du patrimoine bâti

Pilotage :

- CCTVV

Partenaires :

- PNR LAT (soutien et animation)
- SOLIHA
- Val Touraine Habitat
- Touraine Logement
- Bailleurs sociaux
- Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ)
- Action pour l'Emploi en Bouchardais
- Agir pour l'Emploi dans le Richelais
- Relais Emploi de Sainte Maure de Touraine
- Association Jeunesse & Habitat
- Elogement
- AGEVI

Descriptif

Cette action vise à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel par la réduction de la surface de logement par habitant (habitation de grandes surfaces sur le territoire). Elle vise donc à encourager le recours à l'habitat partagé pour les familles, les personnes âgées, les apprenants (apprentis, alternants) et les personnes en situation de handicap via deux points d'entrées :

1. Accompagner l'offre et la demande :

- Effectuer un recensement des activités existantes sur le territoire en matière d'habitat partagé en s'appuyant sur la plateforme Elogement
- Mettre en place un réseau de privés pouvant accueillir les différents publics cibles
- Mettre en relation les personnes
- Faciliter les conditions d'accueil
- Informer sur les obligations
- Effectuer un recensement des activités existantes sur le territoire en matière d'habitat partagé.
- Communiquer auprès de la population pour montrer des exemples et inciter les personnes susceptibles d'être intéressées : Réaliser des témoignages de propriétaires et d'apprenants ayant cohabités via le Elogement

2. Favoriser l'émergence d'habitat partagé :

- Recenser les bâtiments susceptibles d'être rénovés (corps de ferme, ...)
- Démontrer l'intérêt, les atouts de l'habitat partagé.
- Utiliser le fichier des logements vacants – réflexion autour des fiches « accession »
- Étudier les différents modes de portage de ce type de projet
- Travailler sur le montage immobilier et financier de telles opérations
- Identifier les outils à mettre en œuvre pour faciliter le montage de ce type de projet

Documents de référence :		Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :				
<ul style="list-style-type: none"> • PLH • Etude du PNR 		<ul style="list-style-type: none"> • 0,1 				
Indicateurs de suivi						
Nombre de logeurs et de logés (objectif à définir en fonction des diagnostics)						
Objectifs à 3 ans :		Objectifs à 6 ans :				
<ul style="list-style-type: none"> • 		<ul style="list-style-type: none"> • Mener à bien le recensement et les études préalables • Mener des expérimentations dans certaines communes 				
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]	Cette action participe à réduire les émissions de GES par la réduction de la surface de logement par habitant.					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement				4 500 €	4 500 €	4 500 €
Investissement						
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début	2027	Fin		Avancement		

G.9. Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage

Fiche action 20	Mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	
<p>Axe stratégique : Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage</p>		
<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat Touraine Propre 	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SMICTOM du Chinonais • ADEME • Région via le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPDG) • EPCI • Zéro Waste France • Association Zéro Déchet Touraine • Le Relais • CMA Indre et Loire • ESAT de Chinon • CPIE Touraine Val de Loire 	
<p>Descriptif</p>		
<p>Les déchets représentent une faible émission de GES mais représentent un enjeu environnemental important. C'est pour cela que le Syndicat Touraine Propre souhaite réaliser un programme local départemental de prévention des déchets ménagers et assimilés et se fixer des objectifs de réduction des quantités de déchets.</p> <p>Différents axes, listés ci-après, ont été développés et étudiés lors de groupe de travail pour aboutir à des fiches actions :</p> <p>1- Exemplarité des services publics</p> <p style="padding-left: 40px;">a- Fiche action 1 : Communiquer et sensibiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser des campagnes de communication départementales ✓ Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur.ices ✓ Renforcer et centraliser au niveau départemental les animations à destination du public scolaire ✓ Participer à des événements locaux et nationaux ✓ Organiser des visites des outils industriels de valorisation et traitement des déchets et des initiatives locales en faveur de la réduction des déchets. <p style="padding-left: 40px;">b- Fiche 2 – Former les acteurs relais pour les déchets professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Former les élus et les dirigeants d'entreprises locales à la prévention des déchets ✓ Accompagner les entreprises dans la mise en place de bonnes pratiques ✓ Sensibiliser les acteurs du BTP <p style="padding-left: 40px;">c- Fiche 3 – Innover et expérimenter</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Expérimenter la création d'une pépinière de réparateur.ices dans le département ✓ Mettre en place des points de collecte préservante pour le réemploi du verre dans les territoires 		

- ✓ Centraliser à l'échelle du département les campagnes de caractérisation
- ✓ Se porter candidat pour une expérimentation du « OUI PUB »
- ✓ Mise en place d'une veille mutualisée pour la recherche de financements

2- Lutter contre le gaspillage alimentaire

d- Fiche 4 – Mettre en place un réseau des acteurs locaux de l'alimentation

- ✓ Cartographier les différents acteurs
- ✓ Créer un Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL) départemental
- ✓ Mettre en place une plateforme de travail collaborative
- ✓ Créer une campagne de communication anti-gaspillage départementale
- ✓ Décliner les animations scolaires sur la thématique « Antigaspillage »

3- Réduire les biodéchets

e- Fiche 6 – Gérer ses biodéchets chez soi

- ✓ Editer un guide départemental de compostage
- ✓ Intensifier la distribution de composteurs individuels
- ✓ Intensifier la mise en place du compostage partagé et le compostage autonome
- ✓ Rejoindre le réseau national de collectivités "CompostPlus"

f- Fiche 7 – Accompagner les professionnels

- ✓ Créer et animer un groupe de travail multi-acteurs
- ✓ Diagnostic du gisement « biodéchets professionnels »
- ✓ Sensibiliser les acteurs
- ✓ Soutenir les structures locales

g- Fiche 8 – Jardiner au naturel

- ✓ Promouvoir le jardinage naturel auprès des particuliers
- ✓ Promouvoir le jardinage naturel auprès des collectivités et des entreprises

4- Réduire les déchets sauvages et aquatiques

h- Fiche 9 – Créer un réseau multi-acteurs pour mettre en place des actions de réduction

- ✓ Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages
- ✓ Mettre en œuvre et diffuser les bonnes pratiques

5- Donner une seconde vie aux objets

i- Fiche 10 – Mettre en place un réseau départemental multi-acteurs du réemploi

- ✓ Créer un groupe de travail avec les acteurs locaux du réemploi
- ✓ Développer la mise en place de zones « réemploi » dans les déchetteries
- ✓ Déclinaison « Réemploi » des animations scolaires
- ✓ Proposer des appels à projets

- ✓ Etudier les possibilités de mise en avant des biens du réemploi via une plateforme numérique

Ces fiches actions doivent être validées et soumises au public lors d'une concertation dont la date n'est pas fixée.

Documents de référence :		Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :				
•		• En cours d'évaluation				
Indicateurs de suivi						
Avancement du plan						
Objectifs à 3 ans :			Objectifs à 6 ans :			
• Programme et premières actions réalisées			• Poursuite des actions			
Gains énergétiques et GES réalisables						
Gain énergétique [MWh] et Gaz à Effet de Serre [t éq. CO2]	Cette action participe principalement à la réduction des quantités de déchets ramassés qui peut également engendrer une réduction des émissions du secteur des déchets.					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	En cours d'évaluation					
Investissement	En cours d'évaluation					
Budget Partenaires	En cours d'évaluation					
Calendrier						
Début		Fin		Avancement		

Fiche
action
21

Accueillir de nouveaux types de déchets en déchetterie



Axe stratégique : Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage

Pilotage :

- SMICTOM

Partenaires :

- CPIE
- Communes
- CCTVV
- Zéro Déchet Touraine

Descriptif

Cette action vise à améliorer la gestion des déchets sur le territoire :

- Dans le cadre des projets de rénovation des déchetteries, prévoir l'accueil de nouveaux déchets dont notamment les pneus usagés (filère Aliapur).
- En partenariat avec les associations territoriales (CPIE, etc.), organiser le broyage des gros branchages pour les particuliers sur les sites des déchetteries : action en cours d'expérimentation depuis automne 2019 : En cours de réflexion pour intégration aux nouveaux sites.
- Faciliter la collecte et le stockage des déchets verts, du bois brut et des déchets issus de l'artisanat du bois, en vue d'une valorisation sur la future plateforme territoriale de valorisation des déchets verts et bois-énergie, projet porté par l'ESAT de Chinon avec l'appui de plusieurs partenaires.
- Equiper les déchetteries en bacs jaunes pour collecter les RSOM (recyclables secs des ordures ménagères).
- Proposer des zones de gratuité et des zones de réutilisation de matériaux de construction (tuffeau, mais aussi autres équipements du bâtiment) : Mise en place de matériauthèques
- Mise en place des REP sur les nouveaux sites
- Mise en place de zones de réemploi

Documents de référence :

- Etude menée par Saumur Agglo propreté et lien avec les compagnons bâtisseurs qui valorisent des matériels et équipements)

Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :

- SMICTOM : 0.2 ETP pour le pilotage du projet d'optimisation des déchetteries

Indicateurs de suivi

Tonnage de déchets broyés

Objectifs à 3 ans :

- Collecte et valorisation des pneus usagés
- Collecte des déchets amiantés

Objectifs à 6 ans :

- Collecte et valorisation des pneus usagés
- Collecte et stockage des déchets verts de l'artisanat du bois en place

Gains énergétiques et GES réalisables

Gain énergétique [MWh] et Gaz à Effet de Serre [t éq. CO2]	Cette action participe principalement à améliorer le recyclage des déchets.					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement	En cours d'évaluation					
Investissement	En cours d'évaluation					
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début		Fin	2026-2027	Avancement		

<p>Fiche action 22</p>	<p>Valoriser les déchets « benne tout-venant »</p>		
<p>Axe stratégique : Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage</p>			
<p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SMICTOM 		<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zéro Déchet Touraine • Associations (Emmaüs, ...) 	
<p>Descriptif</p>			
<p>L'objectif de l'action est de limiter la quantité de déchets produite sur le territoire. Pour cela, la CCTVV souhaite que le SMICTOM s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser le contenu des bennes tout venant (afin d'identifier le type et le tonnage de leur contenu). La benne tout venant a été caractérisée en 2023. • Valoriser, en partenariat avec « Eco-mobilier » les meubles des bennes tout venant et envisager des points de collecte Emmaüs sur certaines déchetteries. Cette action est en cours d'expérimentation. Le SMICTOM doit généraliser l'option financière sur l'ensemble des déchetteries et passer à l'option opérationnelle dès que les configurations des sites le permettront. • Trier et valoriser le polystyrène propre. Une expérimentation est en cours sur le site à Richelieu. • Dans le cadre des projets de rénovation des déchetteries, anticiper la mise en place de ces filières à proximité. En cours de réflexion sur la déchèterie de Noyant de Touraine. 			
<p>Documents de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 		<p>Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ETP du SMICTOM 	
<p>Indicateurs de suivi</p>			
<p>Nombre de meubles récupérés ; Tonnage en benne-tout-venant valorisé (base de 2027,71 tonnes de déchets benne-tout-venant) en 2018 sur déchetterie de Chinon) Pourcentage des déchets des benne-tout-venant valorisé</p>			
<p>Objectifs à 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du contenu des bennes, partenariat Eco-mobilier et associations en place • 5% des déchets en benne-tout-venant valorisés 		<p>Objectifs à 6 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement des déchetteries • 50% de valorisation en 2024 du fait du changement d'exutoire dans le marché d'exploitation. 	
<p>Gains énergétiques et GES réalisables</p>			
<p>Gain énergétique [MWh] et Gaz à Effet de Serre [t éq. CO₂]</p>	<p>Cette action participe principalement à la réduction des quantités de déchets ramassés qui peut également engendrer une réduction des émissions du secteur des déchets.</p>		

Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement						
Investissement						
Budget Partenaires	Environ 10 000 € pour l'analyse des bennes tout venant (rémunération du prestataire)					
Calendrier						
Début		Fin	2026	Avancement		

Fiche
action
23

Organiser la gestion de proximité des biodéchets



Axe stratégique : Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage

Pilotage :

- SMICTOM

Partenaires :

- CCTV
- Zéro Déchet Touraine
- Porteurs de projets d'unités de méthanisation
- Etablissements scolaires
- Restauration collective
- Hôpitaux
- ESAT de Chinon
- CPIE
- Acteurs privés

Descriptif

Mener, lors de la réalisation du PLPDMA, une étude pour identifier les solutions de réduction puis de collecte des biodéchets des gros producteurs (restauration collective, entreprises, hôpitaux, ...). Sont notamment cités comme exemple :

- La mise en place de composteurs collectifs ou individuels ;
- L'accompagnement d'établissements scolaires dans une démarche de compostage
- La création de points d'apports volontaires ;
- La collecte en vue d'une méthanisation des déchets ;

En fonction des résultats de l'étude, aménager une plateforme de compostage et mener une étude sur la création d'une unité de méthanisation.

Cette action participe à la valorisation des déchets du territoire.

Documents de référence :

- PLPDMA

Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :

- Intégré à la réalisation du PLPDMA

Indicateurs de suivi

Quantité de biodéchets collectés (objectif à définir lors du PLPDMA)

Nombre de composteurs distribués

Objectifs à 3 ans :

- Etude réalisée

Objectifs à 6 ans :

- Premières actions réalisées

Gains énergétiques et GES réalisables

Gain énergétique
[MWh] et Gain
Gaz à Effet de
Serre [t éq. CO₂]

Cette action peut participer à la réduction des émissions du secteur des déchets mais permet surtout d'améliorer la valorisation déchets et éventuellement de produire des énergies renouvelables.

Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement						
Investissement						
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début		Fin	2025	Avancement		

Fiche
action
24

Optimiser la collecte des déchets



Axe stratégique : Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage

Pilotage :

- SMICTOM

Partenaires :

- CCTV
- Communes

Descriptif

L'objectif de cette action est de réduire la consommation énergétique et les émissions de GES des véhicules de collecte en optimisant la collecte des déchets. Le SMICTOM prévoit donc de travailler sur les secteurs dotés en bacs individuels et collectés en porte-à-porte pour faire en sorte que les usagers regroupent leurs bacs afin de limiter le nombre de points d'arrêt. Une étude est en cours.

Documents de référence :

-

Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :

- A définir par le SMICTOM

Indicateurs de suivi

Consommation de carburant des véhicules de collecte

Objectifs à 3 ans :

- Réduire de 5% la consommation des véhicules

Objectifs à 6 ans :

- Réduire de 10% la consommation des véhicules

Gains énergétiques et GES réalisables

Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO ₂]						
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement						
Investissement						
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début		Fin		Avancement		

Fiche action 25	Eduquer à l'achat responsable et au tri		
Axe stratégique : Limiter la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage			
Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> • SMICTOM 	Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • CCTV • Zero Waste France • Communes • Association Zéro Déchet Touraine • CPIE 		
Descriptif			
<p>Mener des campagnes de sensibilisation sur l'achat responsable en s'appuyant sur les outils des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Mon commerçant zéro déchet » de Zéro Waste France ; • Animation dans les écoles de Zéro Déchet Touraine et du CPIE Touraine Val de Loire • Atelier Do it Yourself de Zéro Déchet Touraine • Intervention auprès des entreprises via des séminaires zéro déchets et des audits • Accompagnement des événements sportifs et culturels • Nettoyages citoyens <p>Communiquer sur l'existence de ces formes d'accompagnement Communiquer sur les points relais et sur le devenir des vêtements déposés via un dossier thématique du SMICTOM.</p> <p>Cette action vise à réduire les quantités de déchets produits sur le territoire et est à corréliser avec l'avancement du PLPDMA.</p>			
Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • 	Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • ETP du SMICTOM 		
Indicateurs de suivi			
Nombre de campagnes de sensibilisation menées			
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Une campagne de sensibilisation par an 	Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Une campagne de sensibilisation par an 		
Gains énergétiques et GES réalisables			
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO₂]			

Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement						
Investissement						
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début	A définir avec le SMICTOM	Fin		Avancement		

G.10. Accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Fiche action 26	Accompagner le développement du solaire photovoltaïque		
Axe stratégique : Accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire			
Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> • CCTV 		Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • 	
Descriptif			
<p>L'objectif de cette action est de favoriser le développement du solaire photovoltaïque. Pour ce faire, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les délaissés pouvant accueillir un projet de solaire au sol • Financer les modifications du PLUi permettant l'accueil des projets en s'assurant que les impacts environnementaux et sociaux sont évalués, réduits et compensés • Intégrer systématiquement aux projets de rénovations de toiture sur les bâtiments publics une étude quant à l'opportunité de mise en place de panneaux solaires <p>Également, l'article 40 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production en Energies Renouvelables (loi APER) mentionne l'obligation (sauf exceptions) d'équiper les parkings extérieurs de + de 1 500 m² d'ombrières photovoltaïques.</p>			
Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • PLUi 		Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • 	
Indicateurs de suivi			
Production solaire photovoltaïque			
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase à Richelieu 		Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • + 125 MW de panneaux installés au sol • + 11 MW Installé en toiture 	
Gains énergétiques et GES réalisables			
Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO₂]	Cette action permet d'accélérer la production EnR suivant les objectifs à 3 et 6 ans		

Budget EPCI	2024	2025	2026	2028	2029	2029
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement						
Budget Partenaires						
Calendrier						
Début	2024	Fin		Avancement		



Axe stratégique : Accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Pilotage :

- Pays (participe au développement des chaudières bois via le COT EnR et organisation du partenariat avec l'ESAT autour du projet de plateforme valorisation des déchets verts et bois-énergie
- ESAT de Chinon et partenaires qui seront définis dans l'étude de faisabilité en cours : gestion de la plateforme
- Voir avec le CRPF pour identifier un pilote sur la gestion des massifs (acteurs forestiers)
- Commune

Partenaires :

- Arbocentre
- ESAT de Chinon
- Mission régionale Bois-énergie
- Agri TourainERgies
- CRPF
- PNR LAT
- Région
- ONF
- Chambres consulaires
- CPIE
- ADIL 37
- Pays Indre et Cher/CC Touraine Vallée de l'Indre
- Communes (pour les bois sans maître)
- SAFER

Descriptif

L'objectif de l'action est de développer la filière bois-énergie en s'intéressant à l'ensemble de la filière :

1. Travailler sur la demande en :
 - Sensibilisant les collectivités et acteurs économiques privés sur les avantages de développer des chaudières bois-énergie sur le territoire ainsi que sur l'approvisionnement local en bois-énergie
 - Sensibilisant les citoyens à l'importance d'utiliser du bois de qualité adapté (non concurrentiel avec le bois d'œuvre) ;
 - Identifiant les bâtiments communaux et inter-communaux pouvant accueillir des chaufferies bois et s'appuyer sur le COT-ENR pour financer des projets de conversion ;
2. Travailler sur la transformation en :
 - Accompagnant la plateforme bois-énergie de l'ESAT de Chinon dans son développement. Apporter également une réflexion sur la gouvernance de cette plateforme (gouvernance partagée entre citoyens, producteurs de bois ou gouvernance privée)
 - Mettant à disposition du matériel pour l'autoconsommation des propriétaires privés (via la plateforme bois-énergie de Chinon).
3. Travailler sur l'offre en :
 - Valorisant le patrimoine forestier des communes ;
 - Remobilisant les biens présumés sans maître et permettre de créer des îlots forestiers exploitables : création d'une bourse foncière forestière (exemple d'un forestier sur Artins -41)
 - Accompagnant les propriétaires privés dans la mise en place de plans de gestion mutualisée groupés ou en mutualisant la gestion (exemple de Cravant-les-Coteaux) via le CRPF
 - Organisant l'exploitation forestière via un acteur forestier à identifier
 - Favorisant la plantation de nouvelles surfaces ou linéaires de boisements
 - Accompagnant le projet de plateforme bois-énergie et de valorisation des déchets verts porté par l'ESAT de Chinon

Faire le lien entre les installations forestières et les producteurs de bois-énergie en étant le relai des propriétaires vers le CRPF.

Documents de référence : <ul style="list-style-type: none"> • Charte forestière du Pays du Chinonais de 2013 • SCoT • Etude de faisabilité de la plateforme bois-énergie et de valorisation des déchets verts portée par l'ESAT (en cours d'élaboration) 		Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) : <ul style="list-style-type: none"> • Chargée de mission environnement du Pays du Chinonais (0,10 de l'ETP) 				
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chaufferies bois collectives • Surface exploitée en lien avec la plateforme • Qualification des projets du territoire (publique ou privée) • Rentabilité de la plateforme bois-énergie de l'ESAT (volume de plaquettes/bois-bûche/compost/paillage vendu) 						
Objectifs à 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une chaudière biomasse à Sainte-Maure de Touraine pour l'école, le collège et le complexe sportif communautaire • 5 chaufferies bois supplémentaires (objectif du COT-EnR : 10 installations renouvelables thermiques sur Pays du Chinonais et Pays Indre-et-Cher en 3 ans) • Plateforme bois-énergie fonctionnelle 		Objectifs à 6 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Plans de gestion en place 				
Gains énergétiques et GES réalisables						
Production énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO2]	La mise en place de 5 chaufferies bois en remplacement d'anciennes chaufferies aux énergies fossiles permettra d'augmenter la production d'énergies renouvelables tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre					
Budget EPCI	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Fonctionnement						
Investissement	8 000 € (raccordement complexe sportif à la chaudière)	34 000 € (raccordement complexe sportif à la chaudière)				
Budget Partenaires	Etude de faisabilité pour la plateforme bois-énergie et valorisation des déchets verts financé en partie par A vos ID et le fonds LEADER. La Région via le CRST peut financer les investissements liés à la transformation, le stockage-conditionnement et la distribution du bois-énergie : sous réserve des modalités prévues au cadre d'intervention du CRST – cf. le Pays du Chinonais					
Calendrier						
Début		Fin		Avancement		

Fiche
action
28

Associer tourisme et énergies renouvelables



Axe stratégique : Accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Pilotage :

- CCTV
- PNR LAT (pour la marque Valeurs Parc naturel régional)

Partenaires :

- Pays du Chinonais

Descriptif

L'objectif de cette action est de mettre en valeur les installations énergies renouvelables du territoire. Pour ce faire, il est proposé de :

- Organiser des visites de sites de production renouvelable locaux (ex de la centrale d'Avon Les Roches)
- Expérimenter avec des entreprises touristiques locales des solutions d'EnR et créer un démonstrateur
-

Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine a mis en place le label « Valeurs Parc naturel régional » qui reconnaît l'engagement dans le développement durable des entreprises. Néanmoins, certains hébergements ne peuvent pas obtenir le label car ils ne répondent pas aux critères d'éligibilité ou parce qu'ils ne sont pas dans la zone géographique du PNR LAT. Ces hébergements doivent tout de même pouvoir être mis en avant.

Documents de référence :

- Charte des hébergements Nature et Patrimoine
- Charte européenne du tourisme durable (en cours de validation)

Moyens humains à mettre en œuvre (ETP de l'EPCI) :

- 0,1 ETP

Indicateurs de suivi

Nombre de labellisations Valeurs Parc naturel régional

Nombre d'installations d'énergies renouvelables dans les hébergements ne disposant pas de la labellisation

Nombre de visites organisées

Objectifs à 3 ans :

-

Objectifs à 6 ans :

- 1 visite par an

Gains énergétiques et GES réalisables

Gain énergétique [MWh] et Gain Gaz à Effet de Serre [t éq. CO₂]

Cette action ne génère pas de gains mais permet de mettre en valeur les installations EnR sur le territoire.

Budget EPCI	2024	2025	2026	2028	2029	2029
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Investissement						

Budget Partenaires

Calendrier

Début	2027	Fin	Avancement

H. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation est effectué via un fichier Excel de suivi. A minima un indicateur a été retenu par action. L'indicateur retenu est celui en gras dans les fiches actions.

En plus de ces indicateurs de suivi annuellement, la stratégie est évaluée via des questions évaluatives. Une question est retenue par axe stratégique. Cette stratégie sera évaluée à mi-parcours et à la fin du PCAET.

Axe stratégique	Question évaluative	Indicateur représentatif
Promouvoir les transports utilisant des carburants alternatifs ou électriques	Le PCAET a-t-il permis le développement des carburants alternatifs sur le territoire ?	Nombre d'installations en faveur des carburants alternatifs et électriques % de véhicule n'utilisant pas des produits pétroliers
Développer des offres d'alternatives à l'usage individuel de la voiture	Le PCAET a-t-il permis le développement d'alternatives à l'usage individuel de la voiture ?	Développement des transports en commun et des solutions de mobilités partagés
Favoriser le développement des mobilités douces	Le PCAET a-t-il permis de favoriser les mobilités douces sur le territoire ?	Linéaires de pistes cyclables Développement de l'utilisation du vélo et de la marche à pied
Développer une politique de réduction/compensation des émissions de GES de l'autoroute A10	Le PCAET -t-il permis de réduire ou compenser les émissions de GES liés à l'autoroute A10	Emissions de GES des transports sur l'autoroute Nombre de véhicule jour Actions mises en place
Faciliter la rénovation énergétique du patrimoine bâti	Le PCAET a-t-il permis d'accélérer la rénovation énergétique sur le territoire ?	Nombre de logements rénovés par an Gains énergétique [MWh/an]
Encourager une agriculture alternative et écologique	Le PCAET a-t-il permis le développement des méthodes agricoles alternatives et écologiques	Nombre d'exploitation en agriculture alternative

Axe stratégique	Question évaluative	Indicateur représentatif
Favoriser la production et l'accès à une alimentation locale et de qualité	Le PCAET a-t-il permis l'accès à une alimentation locale et de qualité pour les habitants du territoire ?	Nombre de magasins fournis localement Développement de l'alimentation locale dans la restauration collective
Préparer le territoire au changement climatique	Le PCAET a-t-il répondu aux problématiques d'adaptation au changement climatique	Nombre d'actions mises en place en faveur de l'adaptation
Accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire	Le PCAET a-t-il permis d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire ?	Nombre de nouvelles installations Production EnR (MWh)
Limitier la production de déchets, améliorer leur réemploi et leur recyclage	Le PCAET a-t-il permis de limiter la production de déchets, d'améliorer leur réemploi et leur recyclage ?	Tonnage de déchets Filières de recyclage et de réemploi nouvelles

I. Table des illustrations

I.1. Figures

Figure 1 : Evolution des consommations énergétiques sur la CCTVV.....	23
Figure 2 : Evolution des émissions de GES sur CCCTV	24
Figure 3 : Objectif de développement des EnR sur CCTVV.....	26

J. Annexes

J.1. Annexe 1 : Propositions du forum de lancement

Comment imaginez-vous le territoire du Pays du Chinonais à l'horizon 2050 ?

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
Moins de viande, plus de protéagineux	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	
Circuits courts	Agriculture, alimentation	Economie, emplois	Transports
Jardins familiaux ++	Agriculture, alimentation	Autonomie alimentaire	Solidarité territoriale
On ne trouve plus que des produits bio pour s'alimenter	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	
En 2050, la restauration collective est uniquement bio et locale	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	Restauration collective
Les citoyens se réapproprient la production d'une partie de leur alimentation	Agriculture, alimentation	Autonomie alimentaire	
Un territoire autosuffisant sur le plan alimentaire ... bio : qualité des produits / agriculture propre / santé des habitants.	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	Santé
Un territoire autosuffisant sur le plan alimentaire ... bio : circuits de distribution courts / création d'emplois	Agriculture, alimentation	Economie, emplois	Autonomie alimentaire
Une nourriture 100% locale et bio dans les cantines scolaires = plus de repas élaborés par des groupes = faire sur place = cuisinier (emploi local)	Agriculture, alimentation	Restauration collective	Economie, emplois
Agriculture : réussir un plan protéines végétales à grande échelle	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
Consommer local, de saison	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	
En 2050, dans le Chinonais, les terres agricoles sont toutes cultivées en bio et fournissent une nourriture saine à tous les habitants dans les magasins de détail et dans les établissements publics et privés.	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	Restauration collective
Une agriculture tournée vers le local avec plus d'emplois et des méthodes moins industrielles	Agriculture, alimentation	Economie locale	Pratiques agricoles
Agriculture durable : Du bio et circuits courts dans les cantines, les maisons de retraite, centre d'hébergement...	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	Restauration collective
Une agriculture qui aura basculé vers le bio	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	
Un vignoble, une agriculture sans produits chimiques	Agriculture, alimentation	Pratiques agricoles	
Jardins partagés en "pied d'immeuble"	Agriculture, alimentation	Autonomie alimentaire	Solidarité territoriale
Diversification de la production agricole pour répondre aux besoins de la population locale	Agriculture, alimentation	Production agricole	Autonomie alimentaire
Grand plan d'installation d'agriculteurs formés sur des projets viables 40% (50%?) des agris > à 50 ans	Agriculture, alimentation	Economie, emplois	Installation d'agriculteurs
Les agriculteurs ont planté des rangées d'arbres dans les champs de céréales	Agriculture, alimentation	Agroforesterie	
2050 : un maillage très dense de haies arborées sur des centaines d'ha de <i>maraichage bio</i> dans les vignes bio, dans des prairies servant de parcours à des élevages divers (bovins bio, ovins bio, volailles bio, dans des vergers bios) pour une autonomie alimentaire collective et individuelle.	Agriculture, alimentation	Agroforesterie	
2050 : un maillage très dense de haies arborées sur des centaines d'ha de <i>maraichage bio</i> dans les vignes bio, dans des prairies servant de parcours à des élevages divers (bovins bio, ovins bio, volailles bio, dans des vergers bios) pour une autonomie alimentaire collective et individuelle.	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	Autonomie alimentaire

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
Allonger rotations culturales et augmenter le stockage dans les sols	Agriculture, alimentation	Pratiques agricoles	Stockage CO2
Améliorer stockage du carbone dans les zones agricoles et naturelles pour 2050	Agriculture, alimentation	Stockage CO2	
Agriculture : Retour du modèle de polyculture élevage avec des productions adaptées à la rotation naturelle des sols	Agriculture, alimentation	Pratiques agricoles	
Nous aurons le plaisir de nous alimenter à base d'aliments végétaux ou aliments produits à proximité de notre lieu de vie !	Agriculture, alimentation	Produits de consommation	
Agriculture 2050 : Protection des sols, agriculture de conservation (stockage de C, de l'eau, sols vivants, associations de plantes, captage de l'azote), retenues d'eau, vignobles nouveaux cépages, valorisation des prairies par l'élevage	Agriculture, alimentation	Pratiques agricoles	Adaptation, résilience
Un territoire autosuffisant sur le plan alimentaire ... bio : diminution du gaspillage alimentaire	Déchets	Diminution, valorisation des déchets	
2050 : L'ensemble du territoire en zéro déchet, zéro gaspillage. Tout se répare localement, la consigne verre est de retour, les éventuels encombrants sont "désossés" pour réutiliser chaque composante (bois, métal..., le vrac est omniprésent, les emballages plastiques ont disparu. En moyenne 3kg d'OMR pour ou par habitant	Déchets	Diminution, valorisation des déchets	
En 2050, dans le Chinonais, après compostage des déchets végétaux, recyclage de la plupart des matériaux, réemploi des objets, refus d'usage des emballages..etc, chaque habitant produit 10kg de déchets résiduels	Déchets	Diminution, valorisation des déchets	
Un réseau de ressourceries (collecte, tri, réparation, réemploi...) = facteur d'emploi et de mixité	Déchets	Diminution, valorisation des déchets	Economie circulaire
Moins de plastique	Déchets	Diminution, valorisation des déchets	

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
Partage de l'eau	Eau	Bien commun	Solidarité territoriale
Toute l'eau de pluie est récupérée, filtrée et est devenue notre eau potable	Eau	Adaptation, résilience	Bien commun
Partage de l'eau	Eau	Bien commun	Solidarité territoriale
Un territoire où on peut se baigner dans les rivières = indicateur de l'attention qu'on porte à l'eau et aux milieux aquatiques	Eau, milieux aquatiques	Accès à la nature	Adaptation, résilience
Mettre les acteurs économiques en réseau (industriel, agricole, ...) pour penser et créer en économie circulaire	Emploi	Economie circulaire, écologie industrielle	
Territoire "zéro chômeurs"	Emploi	Accès à l'emploi	
Emploi : Ingénierie d'entretien des installations (éolien, biogaz, ...) localisés sur le territoire	Emploi	Accès à l'emploi	Technologie
Un territoire zéro chômeur de longue durée. Un revenu minimum d'existence	Emploi	Accès à l'emploi	Solidarité territoriale
Production énergie individuelle	Energie	Autonomie énergétique	
Des ABF qui prennent en compte les objectifs en matière énergétique dans leur préconisation (villes en secteur sauvegardé)	Energie	Habitats	Sobriété énergétique
Bâtiments publics, agricoles et certains ? Industriels autonomes en énergie	Energie	Autonomie énergétique	
Nous accéderons à des équipements publics de loisirs ou culturels qui seront entièrement chauffés avec la valorisation de nos déchets mais aussi grâce aux systèmes de production d'énergie renouvelable	Energie	Autonomie énergétique	Diminution, valorisation des déchets

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
que nous auto-consommerons et que nous aurons financés de façon participative !			
<i>Nous accéderons à des équipements publics de loisirs ou culturels qui seront entièrement chauffés avec la valorisation de nos déchets mais aussi grâce aux systèmes de production d'énergie renouvelable que nous auto-consommerons et que nous aurons financés de façon participative !</i>	Energie	Bien commun, solidarité territoriale	
Couper l'éclairage public et autre en 2eme partie de nuit 23h-6h. Cela permet d'économiser 50% de l'énergie consacrée à cet éclairage	Energie	Eclairage public	Sobriété énergétique
Sobriété facile à mettre en œuvre et générant économie financière pour les communes : l'extinction des éclairages publics en cœur de nuit quand il est inutile. Au moins 30% à 75% d'économies sur la facture d'électricité	Energie	Eclairage public	Sobriété énergétique
Energie décentralisée : production localement, photovoltaïque, énergie gratuite et inépuisable, autoconsommation au moment du pic de production	Energie	Autonomie énergétique	Photovoltaïque
Des éoliennes et des champs photovoltaïques sur tout le territoire	Energie	Mix énergies renouvelables	
Le scénario Negawat opté pour la sortie du nucléaire, or la production d'électricité nucléaire est bas carbone. Si l'on veut œuvrer pour le changement climatique, la priorité n'est pas la sortie du nucléaire. La réduction de la part du nucléaire ne signifie pas la sortie du nucléaire. Pourquoi s'appuyer sur le scénario Negawat, une association parmi tant d'autres ? Ne pas oublier que, actuellement, le financement du ENR est soutenu par des taxes prélevées sur la production d'énergie nucléaire (CSPE). Rien n'est dit enfin de l'augmentation de la consommation de l'énergie due au développement des usages numérique	Energie	Nucléaire	Numérique
Développer une filière bois bûches en doublant les linéaires de haies en 6 ans	Energie	Bois	Agroforesterie
Sobriété énergétique : on paye ce que l'on a besoin	Energie	Sobriété énergétique	
2050 : mix énergétique. EPR (50% probablement), éoliennes, méthaniseurs (injection de gaz), photovoltaïque (routes solaires), biomasse (bois, paille)	Energie	Mix énergies renouvelables	

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
Toit d'école, salle de fête, hangar agricole, friches reconvertis en centrale solaire villageoise comme dans le sud	Energie	Photovoltaïque	
Les toits équipés de panneaux solaires	Energie	Photovoltaïque	
2050 : nous avons conservé un hôpital à Chinon entièrement autonome en chauffage et électricité grâce à la géothermie faible profondeur sur ses pelouses et panneaux photovoltaïques sur ses terrasses. Cela a été possible avec en partie du financement citoyen	Energie	Autonomie énergétique	Bien commun, solidarité territoriale
Une centrale nucléaire mise à l'arrêt	Energie	Nucléaire	
Tous les bâtiments couverts de panneaux photovoltaïques	Energie	Photovoltaïque	
Moins d'éclairage public, moins de terrasses chauffées	Energie	Eclairage public	Sobriété énergétique
Valoriser le "moratoire pour une transition énergétique profitable à nos territoires" porté par le collectif qui porte ce nom	Energie	Gouvernance	
Quelle énergie disponible ?	Energie	Accès à l'énergie	
Territoire en 2050 : Part éolien plus importante en espérant que nos campagnes ne soient pas trop peuplées et défigurées par les éoliennes	Energie	Eolien	Paysage
En 2050, les tarifs de l'eau et de l'énergie sont progressifs et dissuasifs pour des consommations excessives (piscines, surchauffage en électricité, ...)	Energie	Réglementation	Sobriété énergétique
Une animation structurée et dynamique dans la durée	Gouvernance	Animation et mobilisation territoriale	
Un démarchage diversifié des acteurs du territoire et une valorisation des actions	Gouvernance	Animation et mobilisation territoriale	
Des services de proximité plus proches (poste, hôpitaux...)	Habiter	Services de proximité	

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
Une économie locale au service de la population et des citoyens de la collectivité	Habiter	Economie, emplois	Autonomie, résilience
Habitat autonome	Habiter	Autonomie, résilience	
Bâtiments rénovés en agro-matériaux produits localement	Habiter	Ecoconstruction	Economie circulaire
Des habitats sociaux écologiquement, énergétiquement "responsables"	Habiter	Ecoconstruction	Energies renouvelables
Isolation performante des maisons	Habiter	Sobriété énergétique	
En 2050 nous quitterons nos maisons à énergie positive (construites en matériaux biosourcés) pour se rendre à notre travail	Habiter	Autonomie énergétique	Ecoconstruction
Habitat : Du logement social rénové thermiquement avec des modes de chauffage et matériaux écologiques	Habiter	Ecoconstruction	Sobriété énergétique
Plus d'isolation dans les maisons	Habiter	Sobriété énergétique	
Bâtiments isolés, biomatériaux produits localement	Habiter	Ecoconstruction	Sobriété énergétique
Service à la personne, maintien à domicile des personnes âgées	Habiter	Services de proximité	
Services de santé en milieu rural	Habiter	Services de proximité	Réduction de la mobilité
Services de santé	Habiter	Services de proximité	
Voies vélo sécurisées généralisées	Mobilité	Infrastructures	
Des pistes cyclables en site propre pour faciliter liaison domicile-travail et déplacements jeunes vers équipements	Mobilité	Infrastructures	
2050 des pistes cyclables sur tout le territoire ; majorité de voitures en auto-partage, minibus et taxis électriques	Mobilité	Infrastructures	Transports en commun
Territoire couvert par un réseau de cheminement doux ; limitation de l'usage de la voiture : covoiturage, pédibus pour les écoles	Mobilité	Infrastructures	Transports en commun
Des voies vertes et des pistes cyclables entre les villages pour circuler en vélo électrique en toute sécurité	Mobilité	Infrastructures	Technologie
Un réseau dense en transports en commun fonctionnant aux EnR	Mobilité	Transports en commun	Technologie
Des télécabines pour traverser Chinon ?	Mobilité	Infrastructures	
2050 : Un parc automobile tout électrique et/ou hydrogène	Mobilité	Technologie	Mix énergétique
Voitures électriques	Mobilité	Technologie	

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
En 2050, dans chinonais, chaque commune est reliée à l'autre par des liaisons douces et des transports en commun gratuits	Mobilité	Infrastructures	Transports en commun
Halte à la métropolisation et à la concentration : au lieu de transporter les gens vers leur lieu de travail installons les lieux de travail au plus profond des territoires	Mobilité	Réduction de la mobilité	
En 2050, les transports routiers de marchandises ne se font que par des transports par rail (électriques ou H2) ou par transports utilisant du GNV. La traversée de la France par des camions est interdite.	Mobilité	Transports routiers et rails	Technologie
Véhicules à hydrogène, vélo électrique (ou pas), télétravail	Mobilité	Technologie	Réduction de la mobilité
Plus de poids lourds sur les routes	Mobilité	Transports routiers et rails	
Pas de véhicule dans la ville centre	Mobilité	Réduction des transports	
En 2050, plus une seule voiture particulière ne circule. Les déplacements se font en transports en commun gratuits et non polluants (GNV) ou en transports doux.	Mobilité	Transports en commun	Technologie
Des taxis non polluants (GNV) peuvent prendre en charge gratuitement des personnes en difficulté financière pour des trajets particuliers (santé)	Mobilité	Solidarité territoriale	Technologie
Se rendre à notre travail en navettes collectives autonomes alimentées en hydrogène vert produit à base d'énergie solaire ou éolienne (ou de méthanisation) !!	Mobilité	Transports en commun	Mix énergétique
D'une manière générale, un territoire qui s'adapte à son milieu naturel environnant... et non l'inverse	Nature	Adaptation, résilience	
En 2050, dans le Chinonais, la pollution des trames vertes et bleues a été réduite de 70% par rapport à 2019	Nature	Adaptation, résilience	Pollution
En 2050, de nombreux arbres ont été plantés dans les espaces publics (rues, places, avenues,...). Ils atténuent les effets de la montée en température	Paysage	Adaptation, résilience	Urbanisme
Les bâtiments publics (écoles, lycées, mairies,...) sont tous végétalisés.	Paysage	Adaptation, résilience	Urbanisme
Les arbres du domaine public ne sont pas abattus inutilement et sans consulter les associations	Paysage	Urbanisme	Consultation
Des habitats sociaux économiquement "responsables"	Solidarité	Habitats sociaux	
Plus d'habitats intergénérationnel	Solidarité	Habitats collectifs	

Contributions	Grand thème	Thème 1	Thème 2
Social 2050 : Une entraide généralisée entre habitants afin de réduire les dépenses dans les foyers (cours de cuisine, couture, prêt de matériel de bricolage, de jardinage)	Solidarité	Entraide	

J.2. Annexe 2 : Fiches de travail des ateliers de construction de la stratégie

Agriculture et alimentation

Quelques éléments de diagnostic

CO2
Le secteur est le deuxième contributeur aux émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ces émissions sont d'origine diverses.

CO2
L'effacement des engrais azotés contribue à l'émission de protoxyde d'azote (N2O) (des émissions de GES du secteur).

CO2
L'élevage est responsable des émissions de méthane (27% des émissions de GES du secteur). Ces émissions pourraient être réduites par l'utilisation des effluents via de la méthanisation.

Les évolutions climatiques entraîneront une augmentation des épisodes de sécheresse qui viendront accroître la demande en eau des agriculteurs.

Les évolutions climatiques entraîneront des fluctuations dans les rendements des cultures et auront un impact négatif sur la fructification.

Certaines pratiques agricoles comme l'agroforesterie permettent d'améliorer le stockage carbone des sols et de lutter contre le réchauffement climatique.

Axe stratégique n°1		Axe stratégique n°2		Axe stratégique n°3		Axe stratégique n°4	
<p>Favoriser des méthodes agricoles alternatives et écologiques (production modifiée)</p> <p>Ambitions et objectifs : Réaliser : agriculture d'épave dans de très bonnes conditions pédoclimatiques / Agri-écologie / développer une agriculture résiliente aux aléas climatiques, de santé et environnementale. Accès aux circuits de vente courts. Remise/traitement des sols par l'agroécologie.</p> <p>Conditions de réussite : Allègement des intrants (+ de diversité de cultures) Circuits courts Innovation - Recherche (produits et matériaux) Production de sols et de la ressource en eau. Structures agricoles Installation (matériel) Nécessité du Foncier (zone - habitat) Salaires Formés (fin de carrière) Certification adaptée Non-usage</p> <p>Forces du territoire : Histoire et savoir-faire agricole, grande sol, eau, diversité des cultures, valorisation savoir-faire, signes de qualité</p> <p>Faiblesses du territoire : Démographie, peu de terres agricoles, accès à l'eau, réchauffement climatique</p>		<p>Favoriser l'innovation</p> <p>Ambitions et objectifs : Développement des projets de méthanisation à travers des modes de culture (agriculture de conservation) Réalisation de GES dans le maïs/soja, etc. Production de produits agricoles innovants (biens et services) Modernisation des outils agricoles</p> <p>Conditions de réussite : Développement / mise à disposition de la ressource humaine, scientifique au bénéfice des agriculteurs et gènes par des agriculteurs Partenariat avec les acteurs locaux Péri. de mise à disposition de l'eau</p> <p>Forces du territoire : Diversité des cultures, savoir-faire agricole</p> <p>Faiblesses du territoire : Peu de terres agricoles, accès à l'eau, réchauffement climatique</p>		<p>MODELE D'ALIMENTATION</p> <p>Ambitions et objectifs : Remise en cause des habitudes de consommation Circuits courts Circuits courts locaux en produits locaux Labels de qualité européenne</p> <p>Conditions de réussite : Informer la population de la provenance des produits (circuits courts) Informer du bien-être animal (et humain)</p> <p>Forces du territoire : Valorisation des produits locaux, circuits courts</p> <p>Faiblesses du territoire : Accès à l'eau, réchauffement climatique</p>		<p>Developper l'agriculture durable, l'agriculture productive d'emplois</p> <p>Ambitions et objectifs : Développement de l'agriculture durable En circuits courts Productive d'emplois</p> <p>Conditions de réussite : Accroissement de la production de produits agricoles Agriculture innovante Certification - Formes viables Zone Basse Classée</p> <p>Forces du territoire : Valorisation des produits locaux, circuits courts</p> <p>Faiblesses du territoire : Accès à l'eau, réchauffement climatique</p>	

Tertiaire et industrie

Quelques éléments de diagnostic

CO2
Ces secteurs représentent à eux deux 8% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les activités de commerce sont les plus représentées sur le territoire en nombre d'établissements.

12 zones d'activités sont recensées sur le territoire. Elles représentent au total 90 entreprises et plus de 1.100 emplois.

L'optimisation de l'occupation des zones d'activités industrielles et la requalification des friches industrielles est un enjeu majeur du PCAET.

L'exemplarité des collectivités fait partie des priorités, notamment lors de la réalisation d'un premier PCAET.

Axe stratégique n°1		Axe stratégique n°2		Axe stratégique n°3		Axe stratégique n°4	
<p>ENERGIES RENOUVELABLES</p> <p>Ambitions et objectifs : - développer la géothermie - développer la méthanisation - développement Filière Bois - utilisation de fluide eau-vent-solaire</p> <p>Conditions de réussite : - Subventions, forages - études des potentialités - avoir un conseiller en énergie partagée.</p> <p>Forces du territoire : Forêt, diversité</p> <p>Faiblesses du territoire : Rivière</p>		<p>Attractivité à court terme</p> <p>Ambitions et objectifs :</p> <p>Conditions de réussite : Aides et conseils lors de la conception et rénovation des Bâtis</p> <p>Forces du territoire :</p> <p>Faiblesses du territoire :</p>		<p>FILIERE BOIS</p> <p>Ambitions et objectifs : utilisation ressources locales création d'entreprises de bois produits et gammes de bois</p> <p>Conditions de réussite : (création de) soutien de la filière</p> <p>Forces du territoire : Ressources supérieures en matière de forêt nationale</p> <p>Faiblesses du territoire :</p>		<p>Zone d'Activité Industrielle</p> <p>Ambitions et objectifs : Attirer les entreprises</p> <p>Conditions de réussite : mettre en place des ateliers relais pour faciliter l'installation, construire en énergie positive</p> <p>Forces du territoire : Accès auto routier</p> <p>Faiblesses du territoire : Peu de dessertes ferroviaires.</p>	

